



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

70^e séance plénière

Vendredi 12 décembre 2014, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Moura (Portugal),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 69 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/69/406)

Projets de résolution (A/69/L.33 et A/69/L.37)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/69/96 et A/69/303)

Projet de résolution (A/69/L.40)

b) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/69/84)

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

M. Rishchynski (Canada) (parle en anglais) :
Les crises humanitaires continuent de détruire la vie de millions de gens dans le monde entier. Pour le personnel humanitaire, l'année en cours est l'une des plus dangereuses depuis une décennie, et on y fait état d'un nombre sans précédent de personnes déplacées et de réfugiés. Dans le cadre de son appel coordonné pour 2014, l'ONU a demandé une contribution record de 16,9 milliards de dollars, témoignage de l'étendue des besoins, dont le tiers reste encore à combler. L'écart croissant entre les besoins et les ressources disponibles démontre le besoin essentiel de mieux coordonner l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

Les résolutions à caractère humanitaire adoptées par l'Assemblée générale sont l'occasion de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et de faire fond sur les progrès accomplis dans la fourniture de l'aide humanitaire. Leur adoption par consensus doit en outre démontrer la volonté de collaborer ensemble afin de contribuer concrètement à la réduction des souffrances de ceux dont les besoins sont les plus criants.

À cet égard, nous nous réjouissons que les résolutions sur des questions humanitaires présentées cette année à l'Assemblée générale soulignent l'importance de la protection et la sécurité du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-69065(F)



Document adapté

Merci de recycler



personnel humanitaire, y compris le personnel soignant qui apporte des soins médicaux essentiels aux communautés touchées. Nous considérons toutefois qu'il est absolument inacceptable que, compte tenu du nombre sans précédent de personnes dans le besoin, les États Membres de l'ONU soient incapables de travailler ensemble et de reconnaître que les populations locales sont capables de participer à leur propre relèvement. Le Canada continuera d'appuyer des approches souples et itératives de la mise en œuvre des programmes, fondées sur des échanges et un retour de l'information, avec les bénéficiaires. Nous continuerons également de souligner l'importance essentielle que les organisations humanitaires puissent avoir accès aux personnes dans le besoin et de fournir une aide rapide et sans entrave aux plus vulnérables. Apporter une assistance vitale aux personnes touchées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles est le fondement même des interventions humanitaires.

(l'orateur poursuit en français)

Les crises humanitaires actuelles en Syrie, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Iraq, parmi de nombreuses crises, continuent d'avoir des répercussions sur la vie de millions de gens chaque jour. Par ailleurs, en raison de l'épidémie d'Ebola, la région doit faire face à une urgence de santé publique sans précédent qui, selon le Conseil de sécurité de l'ONU, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le monde entier, y compris le Canada, agit face à cette crise, mais à l'heure où nous nous efforçons d'y remédier, d'importantes difficultés subsistent.

Alors que la fin de l'année approche, nous devons nous réjouir de la diligence et du professionnalisme avec lesquels le personnel humanitaire de première ligne, les autorités nationales et les communautés touchées s'efforcent de renverser la situation dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Nous tenons à féliciter ainsi qu'à remercier la Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, et son équipe pour leur action résolue à cette fin et pour leur contribution remarquable au profit des milieux humanitaires internationaux et des personnes dans le besoin. Le Canada continuera de mettre l'accent sur la poursuite des trois piliers du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, à savoir le leadership, la coordination et la responsabilisation sur le terrain.

(l'orateur reprend en anglais)

Afin de faire face à ces défis et aux besoins de plus en plus importants, nous nous réjouissons des possibilités offertes par la décision du Secrétaire général d'organiser le Sommet mondial sur l'aide humanitaire en 2016. Le Canada participe activement à ce processus, y compris en qualité de membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Conscient de l'importance décisive d'une action préventive, le Canada s'est engagé récemment à consacrer 500 millions de dollars à la fourniture de vaccins au profit des enfants des régions pauvres de la planète. La communauté internationale peut apporter une contribution cruciale à la santé des enfants sur le long terme, en veillant à ce qu'ils soient protégés contre les maladies évitables.

Les efforts de reconstruction pour aider les communautés touchées à se relever d'une crise sont tout aussi importants. Un an après que le typhon dévastateur Haiyan a balayé les Philippines, le Canada participe à des programmes destinés à restaurer les moyens de subsistance des populations touchées. Pour cela, il s'est engagé à verser 20,6 millions de dollars sur quatre ans pour les efforts de reconstruction. Cette contribution s'ajoute aux 85 millions de dollars déjà déboursés par le Gouvernement canadien conformément à son engagement à verser un montant égal à celui des dons des Canadiens à des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude et nos plus sincères condoléances aux familles, aux amis et aux membres d'organisations qui ont sacrifié leur vie pour sauver celle des autres. Le Canada reste déterminé à jouer son rôle auprès de partenaires clefs pour garantir la protection des populations vulnérables, et pour aider à bâtir un monde dans lequel les valeurs humanitaires sont pleinement respectées.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours appuyé les efforts humanitaires de l'ONU et ne cesse d'accroître sa coopération avec les grandes organisations. Nous nous félicitons des progrès réalisés par la Coordinatrice des secours d'urgence s'agissant des réformes visant à renforcer l'efficacité des interventions humanitaires de l'Organisation, point particulièrement important compte tenu de l'augmentation du nombre des problèmes humanitaires.

Nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser un Sommet mondial sur l'aide

humanitaire à Istanbul en 2016. À la lumière du débat sur la transformation continue du domaine humanitaire, nous pensons qu'il est fondamental de conserver ce qui a été défini dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, qui constitue le fondement du mécanisme international des interventions humanitaires. Nous pensons que ce Sommet sera l'occasion pour toutes les parties prenantes d'échanger leurs expériences et leurs pratiques optimales en matière d'activités humanitaires. Il importe que le processus de préparation du Sommet soit ouvert, transparent et inclusif. Les États, qui assument l'entière responsabilité de répondre aux besoins humanitaires de leurs populations, devront avoir voix au chapitre lors de la prise de décisions au cours du Sommet.

Afin d'améliorer l'efficacité des interventions d'urgence, il faut renforcer les capacités humanitaires à l'échelle nationale et locale. Nous appuyons les travaux entrepris par le système des Nations Unies en ce sens. Nous préconisons de recourir activement à des mécanismes régionaux d'intervention humanitaire qui ont fait leurs preuves, comme notamment la participation aux opérations humanitaire de bénévoles ou de Casques blancs. En tant que contribution novatrice aux efforts humanitaires internationaux, la Russie a soumis une initiative visant à créer un mécanisme multilatéral destiné à faire face aux conséquences des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qui permettrait de rassembler tous les centres d'intervention d'urgence au sein d'un réseau mondial unique, en vue de disposer d'un dispositif d'échange d'informations et d'intervention rapide en cas de catastrophe. Ces efforts sont activement mis en œuvre. Nous espérons que les résultats permettront d'améliorer encore davantage l'efficacité des interventions humanitaires.

La Russie est fermement attachée au respect rigoureux par les acteurs humanitaires des principes directeurs énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale concernant la fourniture de l'aide humanitaire. C'est pourquoi nous tenons à souligner le rôle croissant joué par les gouvernements des pays touchés dans la planification, l'organisation, la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire sur leur territoire national. Il ne s'agit pas uniquement d'un principe de base, mais indubitablement d'une responsabilité que doivent assumer les États afin d'alléger les souffrances et de satisfaire les besoins de leurs populations.

Malheureusement, force est de constater que, dans certains cas, ce principe n'est pas respecté. Nous

sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire difficile qui prévaut dans le sud-est de l'Ukraine. Ainsi que l'ont reconnu les personnes travaillant dans les organisations humanitaires internationales présentes dans la région, la situation se détériore à l'approche de l'hiver. L'ampleur des destructions est considérable dans le Donbass. Suite à des opérations militaires menées par les autorités de Kiev, les industries ont été détruites, tout comme les infrastructures de base nécessaires aux moyens de subsistance, et dont la région dépend pour survivre. L'interdiction par Kiev de toute activité menée par les institutions financières et publiques prive les groupes les plus vulnérables de la population – à savoir les retraités, les anciens combattants, les personnes handicapées et les enfants – des ressources minimales. Il s'agit là d'une violation du droit international humanitaire.

C'est pourquoi la Fédération de Russie intensifie ses efforts afin de fournir une aide humanitaire à la population de l'Ukraine. Il y a quelques jours, le Gouvernement russe a annoncé une prochaine contribution, par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial, consistant en un soutien financier permettant d'acheminer de l'aide humanitaire dans toutes les régions de l'Ukraine. La Russie a déjà envoyé neuf convois d'aide humanitaire et de produits de première nécessité tels que des denrées alimentaires, des médicaments, des matériaux de construction et des générateurs électriques – soit un volume total de près de 13 000 tonnes – dans le Donbass, qui a le plus souffert des hostilités. Les autorités ukrainiennes devraient à présent être informées de leur contenu et de leur itinéraire.

Nous estimons que les organisations internationales, et en premier lieu le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité international de la Croix-Rouge, doivent jouer un rôle plus important dans ces efforts et s'impliquer activement dans le processus en vue d'alléger les souffrances de la population.

En dépit de l'adoption de mesures collectives prises par la communauté internationale pour garantir la sécurité du personnel humanitaire et du personnel de l'ONU, il reste encore beaucoup à faire dans un contexte général, car leurs conditions de vie et de santé ne cessent d'être menacées. La communauté internationale a été choquée par le bombardement perpétré contre des écoles des Nations Unies abritant des réfugiés Palestiniens. Des fonctionnaires de l'Office de secours

et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont également été tués en juillet 2014 au cours du conflit qui a éclaté à Gaza. Des dizaines de volontaires du Croissant-Rouge ont trouvé la mort en Syrie alors qu'ils s'acquittaient de leur devoir humanitaire. La communauté internationale a été choquée par la mort d'un agent humanitaire à Donetsk. Tout cela souligne la nécessité pour les États Membres et les organisations humanitaires de se mobiliser davantage en vue de renforcer le mécanisme mis en place afin de garantir la sécurité des humanitaires. Bien entendu, il est impératif que les organisations humanitaires respectent scrupuleusement les principes directeurs de l'aide humanitaire consacrés par les résolutions de l'Assemblée générale.

À notre avis, tous les cas de violence à l'encontre des travailleurs humanitaires doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies pour que leurs auteurs répondent de leurs actes. À cet égard, nous voudrions de nouveau souligner qu'il est essentiel de mener promptement une enquête sur la mort tragique d'un travailleur du Comité international de la Croix-Rouge à Donetsk, qui, d'après les éléments de preuve recueillis, a été provoquée par des tirs aveugles des forces ukrainiennes.

Une autre question importante sur laquelle nous voudrions appeler l'attention est le problème des sanctions. Nous sommes fermement convaincus que la tendance regrettable voulant que des États imposent de plus en plus fréquemment des restrictions unilatérales non autorisées par le Conseil de sécurité ne fait qu'exacerber les souffrances des populations civiles et aggraver la situation humanitaire des pays frappés par les sanctions.

M^{me} AIGharabally (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation se félicite de participer au débat d'aujourd'hui sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies. Face aux défis mondiaux et aux menaces croissantes auxquels l'humanité est confrontée, telles que la pauvreté, la famine, les maladies etc., l'Organisation, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à son objectif principal qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, a redoublé d'efforts aux niveaux régional et international pour élaborer des politiques, lancer des initiatives et renforcer les capacités afin d'intervenir efficacement face aux catastrophes naturelles et à d'autres crises. À cet égard, nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter M^{me} Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe

aux affaires humanitaires, et toute son équipe, de leurs efforts considérables pour améliorer l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les deux rapports du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui, dont le premier (A/69/96), qui porte sur les activités humanitaires menées dans le cadre du Fonds central pour les interventions d'urgence en 2013, démontre l'efficacité du Fonds en tant qu'appui aux interventions d'urgence menées pendant les crises mondiales les plus graves en finançant des projets qui ont permis de sauver de nombreuses vies humaines. Nous notons avec satisfaction qu'en 2013, le Fonds a alloué un montant record de 482 millions de dollars pour financer des activités humanitaires dans 45 pays et territoires. Nous prenons également note avec satisfaction du montant d'environ 307,5 millions de dollars provenant du guichet interventions rapides et destiné au financement de nouvelles crises ou de crises s'aggravant rapidement, et du montant de 175 millions de dollars provenant du guichet financement insuffisant. D'après le rapport, de toutes les régions, l'Afrique a reçu la plus grande allocation en 2013, à savoir 56 %, en raison de nombreuses situations humanitaires qui continuent de s'aggraver sur le continent. En outre, du fait des besoins humanitaires liés à la crise en République arabe syrienne, les montants alloués au Moyen-Orient ont augmenté de plus de 50 % par rapport à 2012. Nous saluons le rôle que le Fonds joue dans le renforcement de l'aide en mettant rapidement à disposition les fonds nécessaires. Toutefois, il convient d'intensifier les efforts de la communauté internationale et d'accroître le nombre de donateurs.

Mon pays souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » (A/69/303), qui mettent l'accent sur le fait que les États Membres, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires, doivent adopter une approche axée sur l'anticipation des crises humanitaires afin de les prévenir et doivent parvenir à une position commune concernant les facteurs sous-jacents et adopter des programmes en conséquence.

Nous sommes vivement préoccupés par le paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée et au Conseil économique et social sur

l'assistance au peuple palestinien (A/69/84), qui fait état d'une chute des indicateurs de développement dans la bande de Gaza à la suite du blocus imposé et de la fermeture des tunnels. Le Gouvernement israélien, Puissance occupante, continue d'imposer depuis bientôt huit ans un blocus économique illégal à la bande de Gaza qui a causé de graves souffrances humaines. À cet égard, le Koweït demande de nouveau à la communauté internationale de faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il mette un terme immédiatement et sans condition à ses pratiques agressives et au blocus illégal imposé à Gaza et ouvre tous les points de passages, conformément à ses obligations internationales.

Depuis son accession à l'indépendance et son adhésion à l'ONU, l'État du Koweït a adopté une approche inspirée par les principes fondés sur la nécessité de fournir une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin et d'alléger leurs souffrances, pour qu'elles puissent exercer leur droit à une vie décente dans tous les pays, indépendamment de leur lieu géographique et de leur appartenance religieuse ou ethnique. Si nous voulons soulager les souffrances humaines, nous devons impérativement établir des partenariats internationaux et unir nos efforts. Cette approche fait désormais partie intégrante de nos politiques. À cet égard, le leadership humanitaire de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, a été salué en septembre 2014, ce qui témoigne du respect du Koweït pour l'humanité et de ses efforts visant à promouvoir les principes de paix, de stabilité et d'assistance aux personnes dans le besoin. Nous continuerons à coopérer avec les Nations Unies en vue d'assurer la prospérité et la stabilité dans le monde entier, à tous les niveaux.

Le Koweït est conscient du rôle important que joue le Fonds central en matière d'interventions d'urgence en fournissant rapidement une aide d'urgence aux zones touchées. En vue de renforcer notre coopération avec le Fonds et de répondre à ces besoins humanitaires, et convaincus du rôle important des institutions spécialisées et fonds des Nations Unies, nous avons doublé nos contributions volontaires annuelles à plusieurs fonds et organismes des Nations Unies. Nous ne pouvons que les remercier des efforts qu'ils déploient pour surmonter tous les obstacles auxquels ils sont confrontés dans le domaine de l'aide humanitaire et des interventions d'urgence, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'aide et de coopération.

Nous voudrions également remercier la délégation suédoise qui a présenté le projet de résolution A/69/L.40, ainsi que tous les pays qui ont participé à sa rédaction.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui doit refléter la variété des problèmes humanitaires et les conditions difficiles et dangereuses dans lesquelles les situations d'urgence complexes interviennent. Ma délégation appelle à la mise en œuvre rapide et efficace des recommandations et du plan d'action du Comité permanent interorganisations, visant à la réalisation de son programme de transformation, en vue de renforcer la coordination de l'aide humanitaire, le leadership, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine, tant au Siège que sur le terrain. Pour cette raison, nous devons mettre en place un mécanisme d'intervention rapide afin de déployer du personnel humanitaire expérimenté en cas de crise humanitaire.

Il convient d'optimiser le cadre d'action commun de renforcement de la préparation en cas de situation d'urgence afin qu'il y ait une synergie entre les efforts des organisations humanitaires et ceux des organisations chargées du développement en vue de renforcer les mécanismes de planification préalable, de retour d'information et de participation au sein des pays. La préparation juridique, par exemple, est une exigence essentielle dans le but d'éviter les retards dans la délivrance de permis d'entrée pour le personnel de secours, les biens, le matériel et les véhicules de transport, ainsi que de combler les lacunes en matière de supervision. La nécessité d'agir sans tarder requiert aussi un élargissement du partenariat au niveau de chacune des régions et au niveau international. De même, une participation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) aux processus dans les domaines politiques et opérationnels généraux doit permettre de renforcer le dialogue sur les causes profondes et les questions d'ordre politique.

Le financement humanitaire est également la clef de l'efficacité de l'aide, et sur ce plan, le processus d'appel global peut être encore perfectionné. Le Fonds central pour les interventions d'urgence et le fonds humanitaire doivent être mieux approvisionnés afin de fournir une aide humanitaire aux plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Enfin, nous devons aussi trouver des solutions pour adapter l'action humanitaire aux défis de 2015 et au-delà.

Nous sommes heureux de dire que le Bureau régional de l'OCHA pour le Caucase et l'Asie centrale aide le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau national du Kazakhstan pour la gestion des catastrophes en matière de gestion de l'information ainsi que de planification préalable et d'intervention en cas de catastrophe dans la région. Le Kazakhstan appelle au maintien du caractère civil de l'assistance humanitaire et appuie les activités du Bureau de l'OCHA à Almaty à tous les niveaux, régional, national et local. C'est pourquoi nous appuyons un fonctionnement efficace du Fonds central pour les interventions d'urgence de l'OCHA, qui est un important outil pour assurer un financement prévisible, suffisant et en temps voulu des opérations humanitaires internationales.

De récipiendaire, le Kazakhstan est devenu un pays donateur jouant un rôle actif en Asie centrale. Depuis 2010, le Kazakhstan a ainsi fourni une assistance humanitaire à hauteur de 10 millions de dollars à plusieurs pays ayant subi des catastrophes naturelles, dont l'Afghanistan, Haïti, le Pakistan, la Chine, le Kirghizistan, Cuba, et le Japon, entre autres. Le Kazakhstan a également versé 500 000 dollars de contributions au fonds commun pour la Somalie, créé à l'instigation du Kazakhstan dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique.

En décembre 2011, le Kazakhstan a été officiellement admis au nombre des membres du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage. Actuellement, le Kazakhstan achève de mettre sur pied sa propre organisation d'aide internationale au développement, KazAID, qui s'occupera également, simultanément, d'aide et de financement humanitaires. KazAID marque l'entrée du Kazakhstan dans la communauté humanitaire en tant que nouveau donateur. Présentement, notre aide humanitaire à l'Afrique de l'Est est également à l'examen.

En août, l'accord intergouvernemental portant création du centre d'intervention en cas d'urgence et de réduction des risques de catastrophes de l'Asie centrale a été signé à Almaty. Il assurera la liaison avec le pôle des Nations Unies que le Kazakhstan compte accueillir à Almaty en vue de donner à la région de meilleures chances de paix, de développement et de stabilité.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les États Membres conviennent qu'aux fins du règlement de toute crise humanitaire, il convient de commencer d'abord par en identifier de bonne foi les causes profondes, sans politiser ou déformer la

réalité pour servir des objectifs politiques et exercer des pressions sous couvert d'aide humanitaire. Il convient aussi de trouver des dénominateurs communs à l'action conjointe entre, d'une part, les gouvernements concernés et, d'autre part, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), conformément aux dispositions de la résolution 46/182, afin d'aider à atténuer les effets des crises humanitaires, plutôt que de s'en servir et de les entretenir aux fins de pressions politiques sur les gouvernements. Malheureusement, ce que nous constatons, c'est que les responsables de la coordination de l'aide humanitaire se préoccupent de l'aspect politique des crises humanitaires plutôt que de leurs causes profondes et des raisons de leur prolongation et de leur aggravation qui, la plupart du temps, sont dues à une mauvaise appréciation de la situation.

Je voudrais m'arrêter sur la situation humanitaire dans mon pays, la Syrie, pour préciser, sur la base de l'expérience accumulée dans ce domaine en quatre années, que pour porter remède à cette situation il faut, en sus de l'aide et des secours et de leur acheminement à ceux qui en ont besoin, s'attaquer aux causes profondes de cette situation humanitaire et de son aggravation dans plusieurs régions syriennes.

S'agissant de la première de ces causes, le terrorisme, et de la nécessité de le combattre, parler de la coordination de l'aide humanitaire en Syrie ne saurait avoir de sens que si l'on reconnaît la responsabilité des pays commanditaires du terrorisme et des groupes terroristes armés qui le perpètrent dans l'apparition de cette situation humanitaire et dans son aggravation. Ces groupes terroristes sont formés d'éléments appartenant à des organisations extrémistes internationales contrôlées par les services de renseignement de pays connus, qui sont introduits par les frontières de pays voisins de la Syrie pour propager le terrorisme et la violence et s'attaquer systématiquement aux convois humanitaires. Par conséquent, l'assistance humanitaire devient un moyen de prolonger la vie du terrorisme dans certaines régions syriennes.

Ce fait a été ignoré pendant des années au sein de l'Organisation, jusqu'à ce que les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité reconnaissent, bien que tardivement, la présence de groupes de combattants terroristes armés étrangers qui tuent et égorgent les Syriens, entravent l'acheminement de l'aide humanitaire à l'intérieur du territoire syrien et ciblent même les travailleurs humanitaires, qu'il soient locaux ou de l'ONU. Malgré cela, cette reconnaissance de la part du

Secrétariat, de l'OCHA et d'autres entités des Nations Unies reste timide et hésitante et suscite l'étonnement, surtout lorsque leurs responsables confèrent le qualificatif d'opposition à ces groupes terroristes. Cela n'est pas acceptable, en raison de la lecture erronée que cela suppose de la situation humanitaire en Syrie, qui contribue à induire en erreur les États Membres de l'ONU et à couvrir indirectement les actes de ces groupes terroristes.

Les États membres et l'Organisation des Nations Unies, représentée par le Secrétariat, l'OCHA et les entités des Nations Unies présentes sur le terrain en Syrie, sont appelés aujourd'hui, plus que jamais, à appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et le tarissement de ses sources de financement, notamment les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), afin d'empêcher l'aide humanitaire de parvenir aux groupes terroristes, dont elle constitue une des formes de financement et de soutien.

Les États membres sont appelés aujourd'hui à enquêter de façon plus approfondie et à faire preuve de plus de transparence quand ils traitent avec des réseaux terroristes se consacrant prétendument à la fourniture de l'aide humanitaire. Le dernier exemple en date à cet égard est le démantèlement par les responsables français de la lutte antiterroriste d'une association française portant le nom de Perle d'espoir qui s'emploie depuis 2012 à financer depuis la France des organisations terroristes en Syrie. Il ne s'agit là que d'une des nombreuses associations liées directement aux organisations terroristes opérant en Syrie. Et tout le monde sait que si le financement du terrorisme et l'afflux de combattants terroristes étrangers en Syrie se poursuivent, la crise humanitaire et politique se poursuivra et fera tache d'huile dans la région et le monde entier, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Nous nous retrouverons alors dans un engrenage infernal, impuissants à progresser dans la lutte contre le terrorisme et à faire parvenir l'aide humanitaire aux Syriens qui en ont besoin et aux autres peuples qui ont eu à pâtir de printemps arabes fabriqués de toutes pièces. Mais il semble que certains responsables de pays impliqués dans le financement du terrorisme en Syrie n'ont aucunement intérêt à voir le terrorisme prendre fin et continuent de laisser libre cours à leurs visées politiques à l'encontre de la souveraineté du Gouvernement syrien. À titre d'exemple, lorsque M. Bernard Kouchner, l'ancien Ministre français des affaires étrangères et cofondateur de Médecins Sans Frontières – qui n'est rien d'autre que le bras droit des

services secrets français – s'est rendu récemment dans le nord de la Syrie, il est entré dans le pays illégalement, faisant un pied de nez à la souveraineté du pays, tout comme le sénateur des États-Unis, M. John McCain, avant lui. En dépit de tout cela, le Gouvernement syrien continue de s'acquitter de ses devoirs envers ses citoyens en luttant contre le terrorisme à l'intérieur du pays. En à peine deux jours, la Syrie a réussi à tuer plus de terroristes, dans les rangs de l'État islamique et du Front el-Nosra, que les 1 000 attaques menées par les avions ennemis, les forces aériennes de l'alliance.

Deuxièmement, les sanctions unilatérales imposées à la Syrie ont eu de graves répercussions en contribuant à une souffrance humanitaire accrue dans tout le pays, forçant nombre de personnes à fuir vers les pays voisins, puisqu'elles ne peuvent plus vivre à l'intérieur du pays compte tenu des pressions politiques et morales qui pèsent sur le Gouvernement syrien et ses ressources. D'aucuns prétendent que le Gouvernement syrien empêche ses citoyens d'avoir accès à l'aide humanitaire, mais cela soulève la question de savoir pourquoi ces pays tentent de politiser la situation humanitaire, sous prétexte de protéger les civils. La même situation existait en Libye, pays frère, après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2095 (2013), et nous en voyons le résultat aujourd'hui. De nombreux responsables de l'ONU ont présenté des rapports à ce sujet, les plus récents étant le rapport de 2013 de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la déclaration du Coordonnateur résident des Nations Unies en Syrie lors d'une séance d'informations tenue à Genève le 4 décembre 2014, qui ont fourni des informations actualisées concernant les répercussions sur la Syrie des sanctions de l'Union européenne et des États-Unis, lesquelles ont nui à tous les secteurs économiques et à tous les services du pays.

Troisièmement, nous sommes confrontés au problème du financement insuffisant du plan d'aide humanitaire pour la Syrie, qui n'a pas atteint 47 % du budget présenté en 2014. C'est donc le Gouvernement syrien, tout seul, qui a dû assurer 75 % de l'aide humanitaire. À cet égard, il faut bien comprendre que la politisation des mécanismes humanitaires et le montant insuffisant de l'aide sont les raisons fondamentales de la crise humanitaire en Syrie.

Quatrièmement, concernant la coopération et la coordination avec le Gouvernement syrien, le Gouvernement s'est montré disposé à œuvrer avec

l'ONU pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'aide humanitaire. Lors de la réunion consacrée à l'aide humanitaire pour 2015, qui s'est tenue à Genève, mon pays a discuté des bases des futurs plans d'aide. Nous attendons toujours que l'OCHA et les autres organisations humanitaires actives montrent qu'ils s'acquittent de leurs mandats, en particulier ceux qui sont fondés sur le respect de la résolution 46/182, et qu'ils respectent les résolutions du Conseil de sécurité sur l'application des plans d'aide humanitaire sur le terrain, plutôt que de passer outre à la résolution 46/182 ou de recourir à des résolutions du Conseil pour passer outre à ces plans d'aide. La résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité permet à l'aide humanitaire d'entrer en Syrie en traversant les frontières des pays voisins.

À cet égard, je tiens à déclarer que, malgré cette résolution, divers rapports ont mis en exergue les erreurs et les dégâts provoqués par son application. Pendant trois mois après son adoption, et après avoir perdu 1,5 million de dollars de financement pour l'aide humanitaire qui traverse les frontières, seuls 230 camions sont entrés en Syrie depuis les pays voisins, ce qui ne représente que 5 % des convois qui proviennent de l'intérieur de la Syrie – sans parler du fait que le Gouvernement turc refuse de laisser l'aide humanitaire entrer en Syrie à partir de son côté de la frontière. En évoquant l'accès humanitaire, l'OCHA n'a pas souligné le fait que, lorsque l'aide humanitaire parvient à traverser la frontière, les groupes armés lui mettent la main dessus, et l'ONU ne sait absolument pas qui ils sont. Par exemple, le groupe terroriste baptisé Liwa el-islam s'est emparé d'un convoi humanitaire provenant de la Jordanie. Il a inscrit sur les camions du convoi qu'il s'agissait d'un cadeau de la part de Liwa el-islam.

Tout cela se produit du fait du manque de coordination avec le Gouvernement syrien. Divers responsables et pays ont voulu contourner la résolution 2165 (2014) en tentant de braver l'autorité du Gouvernement syrien et de ne pas respecter le gentleman's agreement qui s'inscrit dans le cadre de la résolution et qui implique que l'OCHA doit coopérer avec le Gouvernement syrien pour prévenir le Gouvernement du contenu de ces convois humanitaires. Cet accord sur l'honneur a été piétiné quelques heures à peine après l'adoption de la résolution, lorsque trois délégués d'États membres permanents du Conseil de sécurité ont fièrement déclaré que les convois étaient entrés en Syrie sans l'aval du Gouvernement, ce qui était un mensonge pur et simple. La coopération avec le Gouvernement syrien peut pallier les insuffisances

de l'aide en permettant que l'aide humanitaire puisse parvenir aux civils sans que les terroristes s'en emparent.

Pour conclure, je dirais que les gouvernements qui font couler le sang en Syrie, dont certains sont les Gouvernements de pays voisins, ne peuvent prétendre fournir une aide humanitaire alors que ce sont eux qui parrainent le terrorisme dans mon pays et imposent des sanctions dont l'objectif est d'affamer le peuple syrien. À cet égard, je me dois de rappeler la collaboration entre les sionistes israéliens et le Front el-Nosra dans la région du Golan. Le Gouvernement syrien a toujours condamné cette collaboration, en demandant aux responsables de l'ONU de faire la lumière sur la situation, jusqu'à la publication du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) (S/2014/859), dans lequel celui-ci reconnaît l'existence d'une collaboration entre Israël et le Front el-Nosra dans le Golan occupé, notamment la fourniture d'armes aux terroristes et la protection de camps de terroristes qui prétendent fournir une aide humanitaire. Cela se passe au vu et au su des forces de la FNUOD qui se trouvent sur la ligne de démarcation du Golan, des opérations de maintien de la paix, de l'ONU et des membres du Conseil de sécurité.

L'appui exprimé aux résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) ne suffit pas, car les pays qui appuient ces résolutions continuent de faire entrer des terroristes étrangers dans des pays qui continuent de les former, notamment la Turquie, la Jordanie, l'Arabie saoudite et le Qatar. Ils envoient ces terroristes détruire la Syrie en prétendant qu'il s'agit d'opposants modérés. La question se pose de savoir depuis quand la Charte des Nations Unies et la résolution 46/182 permettent aux gouvernements d'utiliser le terrorisme en tant qu'arme pour porter atteinte à la souveraineté de certains États. Depuis quand la Charte autorise-t-elle les actes de destruction commis par ces prétendus opposants que ne sont rien d'autre que des terroristes? Ces questions se posent et les États Membres, le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité doivent y répondre.

M. Golitsyn (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui, après de long cycles de négociations, pour réaffirmer l'importance du renforcement de la démarche humanitaire de l'ONU afin de répondre de manière plus complète aux besoins des populations dans chaque secteur et quelle que soit la situation d'urgence humanitaire. Ensemble, nous nous efforçons d'accomplir des progrès significatifs dans ce domaine. Il ne fait aucun doute que tous les acteurs

qui participent à la fourniture de l'aide humanitaire doivent respecter pleinement les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, comme l'énoncent clairement tous les documents pertinents de l'ONU.

L'année touche à sa fin. Elle a été marquée par des changements et des problèmes considérables dans mon pays. La paix et le développement en Ukraine ont été profondément perturbés par l'annexion illégale de la Crimée, puis compromis par le conflit provoqué dans deux régions de l'est du pays, avec dans les deux cas des conséquences dévastatrices pour les populations et les communautés de la région tout entière. En dépit d'un certain nombre d'accords de cessez-le-feu, des violations graves sont signalées chaque jour. Les déplacements sont en augmentation et la vie des civils est mise en danger par les actes irresponsables de militants illégaux. Mon pays est confronté à une situation où 5,1 millions de citoyens ukrainiens vivent dans des zones de conflit.

La priorité principale de l'Ukraine est de protéger et de secourir les personnes particulièrement vulnérables. Nous faisons tout notre possible pour améliorer la situation depuis les premiers mois de la crise. Le Gouvernement a immédiatement mis en place des mécanismes d'aide et de soutien pour les populations touchées par le conflit, en portant une attention particulière aux personnes déplacées et aux personnes qui participent à des opérations antiterroristes. Le 20 octobre, nous avons adopté une loi sur les personnes déplacées. Tout en nous montrant actifs, nous continuons de dépendre de l'aide de nos partenaires pour répondre aux besoins humanitaires de base des populations touchées, surtout maintenant que l'hiver est arrivé. Avec l'appui technique fourni par des experts internationaux, nous avons créé un système de recensement des personnes déplacées.

Les autorités ukrainiennes prennent des mesures globales pour reconstruire des zones dont l'État a repris le contrôle, garantir le paiement en temps voulu des prestations sociales et fournir des services essentiels à la population. La décision a été prise de continuer à approvisionner en gaz et en électricité les civils qui se trouvent dans les zones de l'est de l'Ukraine contrôlées par les militants, et ce en dépit de retards de paiement considérables. Des centaines de tonnes d'aide humanitaire ont été envoyées vers la région touchée, même s'il existe des obstacles évidents à la fourniture et à la distribution de cette aide du fait de l'interférence des militants. Il convient de souligner que les groupes armés illégaux

sont pleinement responsables du fait que la population locale est privée de prestations sociales, car ils ont saisi tous les fonds alloués par le Gouvernement ukrainien à l'aide sociale dans la région. Cependant, toutes les prestations sociales seront conservées en séquestre pour chaque personne et versées immédiatement après que nous aurons repris le contrôle de la zone.

D'août à novembre, la Russie a envoyé huit convois d'aide humanitaire qui ont traversé illégalement la frontière ukrainienne sans le consentement des autorités ukrainiennes, sans que celles-ci puissent les inspecter, et sans aucune coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge. Le contenu des convois est largement inconnu, tout comme les effets qu'ils ont pu avoir sur la situation humanitaire dans le Donbass.

L'Ukraine est reconnaissante de l'aide humanitaire considérable qu'elle reçoit et salue la solidarité et la coopération multilatérale des organisations internationales, ainsi que leur détermination à rester engagées. Depuis le début de cette crise sans précédent, les autorités ukrainiennes travaillent en étroite coopération avec leurs partenaires de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Agence des États-Unis pour le développement international, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Croix-Rouge et de nombreux autres partenaires bilatéraux. Nous appelons notamment nos partenaires à appuyer le lancement de notre plan d'action stratégique et la mise en œuvre de notre plan d'action préliminaire, entreprises conjointes du Gouvernement ukrainien et de la communauté humanitaire des Nations Unies qui permettront à des milliers d'Ukrainiens qui souffrent de commencer à reconstruire leur vie à l'intérieur d'une Ukraine sûre et stable.

Pour conclure, je réitère que, si des secours et une aide humanitaire doivent être fournis dans toutes les régions touchées par des conflits, nous devons d'abord prévenir et arrêter d'alimenter les conflits.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Au cours de l'année écoulée, les besoins humanitaires ont considérablement augmenté à l'échelle mondiale, en grande partie du fait de conflits armés, dont un grand

nombre se sont transformés en situations d'urgence prolongées. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande demande à toutes les parties à tous les conflits armés de coopérer de bonne foi les unes avec les autres et avec l'Organisation des Nations Unies pour y mettre fin.

La Nouvelle-Zélande reconnaît que son élection au Conseil de sécurité pour la période 2015-2016 lui confère la responsabilité supplémentaire de contribuer au processus de rétablissement de la paix. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux, et nous nous en montrerons dignes.

Le respect du droit humanitaire international est de la plus haute importance pour protéger les civils contre les effets des conflits armés. Nous exhortons toutes les parties à un conflit armé à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. La Nouvelle-Zélande se réjouit que la communauté internationale ait pris des mesures pour promouvoir l'accès humanitaire, notamment en autorisant le passage de l'aide à travers les frontières vers la Syrie. Nous sommes favorables à la prorogation de cette autorisation au-delà de janvier 2015.

La Nouvelle-Zélande est attachée aux principes humanitaires fondamentaux de neutralité, d'impartialité, d'humanité et d'indépendance, comme l'a souligné hier l'Ambassadeur de la Chine. Ces principes sont d'une importance capitale pour l'action humanitaire et pour la protection des acteurs humanitaires. Nous nous félicitons que cette année, le projet de résolution sur la coordination de l'aide humanitaire (A/69/L.40) fasse spécifiquement référence à la nécessité de protéger le personnel médical et mentionne le projet du Comité international de la Croix-Rouge, « Les soins de santé en danger ».

Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra à Istanbul en 2016 sera la parfaite occasion de définir les moyens permettant à la communauté humanitaire de répondre à des défis dont la complexité ne cesse de croître. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande tient à remercier le Secrétaire général pour cette initiative, et nous encourageons toutes les parties prenantes à y participer de façon positive.

Les catastrophes naturelles continuent de toucher des millions de personnes chaque année. En cette période difficile, nos pensées vont à nos amis philippins. D'une manière générale, notre région, le Pacifique, est particulièrement vulnérable à ces catastrophes et sera à l'avant-garde de l'adaptation aux changements climatiques. Il faut faire davantage pour réduire le risque

de catastrophes naturelles. Nous invitons donc tous les pays à participer pleinement à la troisième Conférence mondiale sur la prévention des risques de catastrophe, qui se tiendra à Sendai.

La Nouvelle-Zélande est aussi très préoccupée par l'épidémie d'Ebola. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous sommes encouragés par la réaction de la communauté internationale. La Nouvelle-Zélande appuie l'action contre l'Ebola en fournissant une aide d'un montant total de 5 millions de dollars en partenariat avec l'Australie, comme son représentant l'a indiqué hier.

La Nouvelle-Zélande prend acte avec regret de la démission annoncée récemment de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos. Elle a été une source d'inspiration et une dirigeante énergique. Nous la remercions de ses efforts inlassables, qui ont illustré de manière véritablement exemplaire la politique humanitaire des Nations Unies en action. Elle a incarné, à n'en point douter, la politique humanitaire en action dans tous les sens du terme et dans ce qu'elle a de mieux.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à réaffirmer leur appui indéfectible au système humanitaire international. Nous restons fermement résolus à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et d'autres acteurs humanitaires en vue de protéger et d'aider les personnes et les communautés vulnérables qui sont victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. Compte tenu des quatre crises de niveau 3 qui existent dans le monde aujourd'hui, des plus de 50 millions de personnes déplacées de force – soit le chiffre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale – et de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, nous devons continuer d'améliorer la coordination et la responsabilité à l'échelle du système, notamment auprès des populations touchées, renforcer l'encadrement et associer davantage d'acteurs humanitaires aux interventions collectives du système.

Nous tenons à rappeler l'énorme pression à laquelle les membres du personnel humanitaire national et international sont soumis et les énormes sacrifices qu'ils consentent pour faire face aux multiples crises humanitaires qui sévissent simultanément aux quatre coins du monde. Nous continuons d'être profondément préoccupés par les obstacles qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire, les risques qui pèsent sur la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et les attaques contre le personnel médical et soignant, les hôpitaux

et d'autres installations médicales, qui sont protégés en vertu du droit international. Notre détermination à travailler avec l'ONU et d'autres partenaires en vue de protéger et d'aider les civils déracinés par les conflits et accablés par des catastrophes naturelles, reste ferme. Afin de contribuer à atténuer ces risques, les acteurs humanitaires doivent être en mesure de travailler de manière indépendante, neutre et impartiale et être perçus comme tels par les populations locales.

Outre notre plein engagement à trouver une solution aux quatre situations d'urgence de niveau 3, en Syrie, en Iraq, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, nous sommes conscients du fait que les crises humanitaires qui perdurent dans la région du Sahel, en Somalie et au Yémen, entre autres, pourraient facilement redevenir des situations d'urgence de grande envergure en l'absence d'un financement continu et si les efforts de développement à plus long terme sont entravés.

Nous reconnaissons et apprécions à leur juste valeur les réformes du cycle des programmes humanitaires et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec l'ONU pour continuer de préciser et d'améliorer l'évaluation et l'analyse des besoins, la planification des réponses stratégiques, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi, ainsi que l'examen et l'évaluation des opérations.

Nous souscrivons aux efforts visant à mieux associer les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et les populations affectées par les crises à la planification, à l'évaluation et à la riposte. Nous partageons pleinement l'avis selon lequel la gestion de l'information est indispensable pour sauver des vies humaines et nous appuyons les efforts visant à mieux tirer parti de l'information et des technologies au profit des personnes touchées par les crises.

Près d'une centaine d'États Membres contribuent aujourd'hui au financement des opérations d'aide humanitaire internationales. Beaucoup d'entre eux ont pris ou vont prendre la parole aujourd'hui. L'augmentation du nombre de pays qui participent au financement des opérations humanitaires internationales est une bonne chose et est essentielle pour satisfaire les besoins des plus de 57 millions de personnes considérées comme vulnérables et ayant besoin d'assistance.

Les États-Unis participeront pleinement aux consultations de 2015, en amont du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, qui se tiendra en 2016. Il y aura

notamment une consultation thématique mondiale, organisée par le Gouvernement des États-Unis, sur l'efficacité de l'action humanitaire, qui aura lieu ici à New York en juin 2015. Nous nous réjouissons à la perspective de rencontrer d'autres gouvernements, des représentants d'organismes des Nations Unies, des ONG et d'autres acteurs, afin de débattre ouvertement du système humanitaire et des réformes nécessaires pour le rendre plus efficace et plus inclusif.

Enfin, les États-Unis tiennent à réaffirmer leur appui constant aux principes humanitaires de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'humanité. L'adhésion à ces principes essentiels constitue un fondement solide pour la rapidité et l'efficacité de l'acheminement de l'assistance, sauvant des vies et réduisant les souffrances en temps de crise. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir une position de principe qui repose sur une évaluation des besoins en matière d'aide humanitaire dans l'intérêt de tous ceux qui ont besoin d'aide en période de conflit ou en cas de catastrophe naturelle.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : La communauté internationale se trouve aux prises avec des crises humanitaires d'une gravité sans précédent et les mécanismes humanitaires des Nations Unies sont sollicités à l'excès. Nous sommes confrontés à quatre crises de niveau 3, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, en Syrie et en Iraq. En sus de ces situations d'urgence, le système doit déployer tous ses efforts pour faire face à l'apparition continue de foyers de crises humanitaires, telles que l'épidémie d'Ebola. Le Japon est résolu à continuer d'assumer ses importantes responsabilités sur ces questions, aux côtés de la communauté internationale.

Afin d'empêcher que l'extrémisme ne prenne racine dans la région du Moyen-Orient, tout en répondant rapidement aux crises humanitaires de la région, le Japon a débloqué une aide d'urgence de 50 millions de dollars en faveur de la région, comme promis par le Premier Ministre Shinzo Abe dans son allocution à l'Assemblée générale en septembre (voir A/69/PV.9). Face à l'épidémie d'Ebola, le Premier Ministre Abe a également annoncé, à l'Assemblée générale, une aide supplémentaire de 40 millions de dollars. En outre, le 7 novembre, nous nous sommes engagés à continuer de fournir une assistance, pour un montant total de 100 millions de dollars.

Les besoins sont néanmoins si colossaux que les contributions financières des donateurs habituels

ne sont tout simplement pas suffisantes. Conscients de cette réalité, certains proposent d'envisager la création d'un « super » Fonds central pour les interventions d'urgence pour les situations d'urgence de niveau 3 – un fonds de financement commun basé sur les quotes-parts semblable au mécanisme existant pour les opérations de maintien de la paix. La création de nouvelles contributions statutaires nécessite toutefois de nouvelles discussions entre les acteurs humanitaires. En outre, cet instrument ne pourra pas être utilisé dans l'immédiat pour les crises auxquelles nous devons faire face maintenant. Il est donc absolument essentiel d'étudier non seulement les modes de financement des besoins humanitaires mais également de meilleurs moyens de répondre à de tels besoins.

Nous sommes convaincus qu'une coordination étroite entre les différents acteurs, y compris les gouvernements des pays concernés, les pays donateurs, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, revêt une importance primordiale. Dans ce contexte, mon gouvernement accueille très favorablement les projets de résolution qui seront adoptés aujourd'hui. Je tiens également à souligner l'importance du mécanisme de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je félicite M^{me} Valerie Amos, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence qui sera restée le plus longtemps en fonction, pour son rôle de premier plan dans la coordination de l'aide humanitaire d'urgence entre les organismes humanitaires. Nous regrettons qu'elle quitte son poste actuel et nous tenons à la remercier sincèrement pour son dévouement.

Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendra en 2016 à Istanbul sera une formidable occasion pour les acteurs humanitaires de se réunir pour examiner les différents problèmes qui se posent dans le domaine de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons que la Turquie soit disposée à accueillir ce Sommet.

En juillet, le Japon a accueilli à Tokyo une série de consultations régionales pour l'Asie du Nord et l'Asie de l'Est. Les participants à ce processus ont débattu de diverses questions liées au système humanitaire. Forts de ces discussions, nous participerons activement au débat thématique dans le cadre des préparatifs du Sommet. À cet égard, nous appelons l'attention de l'Assemblée sur la problématique hommes-femmes en tant que question transversale.

En mars prochain, nous accueillerons la troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai. Dans le cadre de cette conférence, nous serons heureux de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés suite au violent séisme qui a frappé l'est du Japon en mars 2011, y compris la notion de « reconstruire en mieux ». Nous espérons partager les résultats de cette conférence avec le processus du Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

De nombreuses conférences de haut niveau des Nations Unies sont prévues en 2015, notamment la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en juillet, le sommet prévu en septembre en vue d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 et, bien entendu, la vingt et unième Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendra à Paris. Nous devons être conscients que, même si ces conférences sont d'une extrême importance, les préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire doivent se poursuivre sans interruption tout au long de l'année prochaine, indépendamment de ces conférences.

Pour terminer, je tiens à saluer sincèrement le travail des organisations humanitaires pour aider à trouver des méthodes d'assistance plus efficaces, ainsi que les efforts inlassables déployés par les travailleurs humanitaires sur le terrain malgré les nombreuses crises humanitaires en cours dans le monde.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Le système humanitaire a beaucoup de mal à répondre aux besoins humanitaires croissants dans le monde. L'écart entre les ressources disponibles et les besoins humanitaires se creuse, et la tendance va se poursuivre. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous laisser dépasser par les problèmes communs qui, nous le savons, continueront de se poser. Nous avons besoin d'un système humanitaire mieux adapté à l'avenir.

Une action humanitaire efficace et fondée sur des principes doit être au cœur du futur système humanitaire mondial. Nous ne pouvons cependant pas prétendre être efficaces ou nous appuyer sur des principes si nous ne rendons pas des comptes aux populations touchées et si les personnes dans le besoin n'ont pas accès à une aide indispensable à leur survie.

En vertu du droit international humanitaire, les parties à un conflit armé sont clairement tenues de protéger les populations civiles. Pourtant, les civils représentent la grande majorité des victimes des conflits

armés. La Norvège est tout à fait d'accord sur le fait que c'est à l'État concerné qu'il incombe de répondre aux besoins humanitaires élémentaires des populations touchées. Néanmoins, lorsque les États ne peuvent ou ne veulent pas répondre à ces besoins et assurer la protection de leurs populations, les acteurs humanitaires doivent être en mesure de le faire. Cela signifie que, pour sauver des vies et apaiser les souffrances humaines, les États et les parties à un conflit doivent permettre un accès rapide et sans entrave aux populations touchées; un tel accès ne doit pas être refusé de façon arbitraire.

Les civils continuent de payer le prix des violations graves du droit international humanitaire. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées, qui a des effets néfastes sur les populations civiles. Le nombre élevé d'attaques visant des écoles et des élèves observé l'année dernière est également extrêmement inquiétant. Nous devons faire plus afin de nous assurer qu'un enseignement continue d'être dispensé aux enfants en période de conflit et de crise, et nous devons faire plus pour protéger les écoles et les universités en période de conflit armé. L'absence d'éducation a des effets immédiats et à long terme. Les écoles assurent continuité, sûreté et protection et, souvent, fournissent nourriture et eau quand les sociétés se désintègrent. L'éducation inculque les connaissances et les compétences nécessaires à la réconciliation et à la reconstruction en mieux. L'éducation est un facteur de développement et un moyen de trouver une solution au nombre sans précédent de crises humanitaires complexes. Nous espérons que les lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés seront un outil efficace dans le cadre des efforts déployés pour empêcher que les écoles et les établissements d'enseignement supérieur ne soient utilisés à des fins militaires en période de conflit.

Les civils, en particulier les femmes et les filles, continuent d'être la cible de violences sexuelles et sexistes. Trop souvent, ces violences vont de pair avec l'impunité et des services de santé insuffisants, y compris les soins de santé sexuelle et de santé de la procréation. Il est essentiel de garantir les droits des femmes et des filles en période de crise humanitaire si l'on veut mener une action humanitaire efficace.

Les installations médicales et les agents sanitaires sont de moins en moins protégés en période de crise et de conflit. De fait, ils sont souvent directement attaqués. Nous sommes préoccupés par les conséquences à long

terme sur les populations civiles et la résilience des systèmes de santé des pays touchés par ces attaques.

L'obligation de protéger les missions médicales en période de conflit armé est énoncée dans le droit international humanitaire. Les lacunes ne sont pas dues à l'absence de normes, mais au fait que ces normes ne sont ni appliquées ni respectées.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Norvège est résolument en faveur d'un système humanitaire plus ouvert, plus efficace et mieux équipé. À cet égard, nous saluons les efforts déployés et les résultats obtenus par la Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, qui quittera prochainement ses fonctions. Nous accueillons en outre avec satisfaction l'appel à de nouvelles candidatures lancé par le Secrétaire général et nous espérons que le processus pour sélectionner la bonne personne pour un des postes les plus importants et les plus difficiles au monde sera transparent et fera jouer la concurrence.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de ses rapports sur l'amélioration des activités humanitaires du système des Nations Unies (A/69/96 et A/69/303). Nous félicitons en outre la Secrétaire générale adjointe sortante, M^{me} Valerie Amos, de ses efforts pour garantir l'efficacité de la coordination dans la fourniture de l'aide humanitaire.

Le monde demeure confronté à un nombre croissant de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Même si notre capacité collective à faire face à ces problèmes s'améliore également, les pertes importantes en vies humaines, les dégâts considérables et les effets à long terme qui résultent des diverses crises humanitaires restent une source de grave préoccupation. La coordination efficace de l'aide humanitaire et la coopération entre les acteurs concernés sont essentiels. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires joue un rôle charnière dans la réalisation de ces objectifs et permet aux organismes humanitaires de mieux fonctionner tous ensemble.

À mesure que la nature des crises humanitaires change, le système humanitaire doit évoluer et s'adapter afin de mieux venir en aide à ceux qui en ont besoin. Nous devons tous avoir conscience du fait que l'aide et l'engagement humanitaires ne consistent pas uniquement à venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, mais également à investir dans la paix et la sécurité, qui sont étroitement liées. Dans cet esprit, nous félicitons

le Secrétaire général de son initiative d'organiser le premier Sommet mondial sur l'aide humanitaire à Istanbul en 2016.

La Turquie continuer d'appuyer les efforts déployés par le secrétariat du Sommet pour adopter et promouvoir une démarche intégrée, globale et sans exclusive au cours du processus de préparation. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec l'ensemble des États Membres, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires, y compris les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. Le processus de préparation du Sommet, qui est déjà bien entamé, permet aux États Membres et à tous les acteurs concernés de se pencher sur des questions telles que l'efficacité de l'aide, le service aux populations qui sont dans le besoin, l'innovation et la gestion des risques, le but étant d'échanger les pratiques optimales et d'élargir les partenariats dans le domaine humanitaire.

Il est nécessaire d'adopter une vision globale de l'action humanitaire, englobant la gestion des risques liés aux catastrophes, le renforcement de la résilience des communautés et des institutions ainsi que l'intervention rapide et le relèvement. Nous sommes convaincus que le Sommet mondial sur l'aide humanitaire, de concert avec les efforts relatifs au programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, ainsi qu'aux changements climatiques et au dispositif qui devra succéder au Cadre d'action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe, marquera l'avènement d'une nouvelle ère quant à notre compréhension et notre gestion des risques et de l'assistance humanitaire.

Alors que la crise en Syrie entre dans sa quatrième année, les souffrances du peuple syrien se poursuivent et les retombées du conflit sont de plus en plus alarmantes. Tout en ne cessant d'espérer que soit trouvée une solution politique durable à la crise syrienne, la Turquie continuera de fournir aux Syriens l'assistance nécessaire, en coopération étroite avec les organismes des Nations Unies. La communauté internationale doit intensifier son appui plus que nécessaire afin de répondre aux besoins des Syriens et de renforcer la résilience des communautés d'accueil sur lesquelles s'exercent des pressions considérables.

Malheureusement, nous avons une fois de plus entendu une certaine délégation formuler des allégations sans fondement. Il s'agit là de vaines tentatives de détourner l'attention des destructions et des souffrances

humaines colossales causées par le régime syrien. Ce que nous faisons pour nos frères syriens n'appelle aucune explication. Nous le faisons sous le regard de la communauté internationale, en coopération étroite avec les organisations internationales, y compris les organismes des Nations Unies.

Depuis le début de la crise, la Turquie a à ce jour alloué plus de 4,5 milliards de dollars de son budget national aux Syriens vivant en Turquie. Pourtant, nous continuons également d'offrir notre aide dans d'autres situations d'urgence humanitaire à travers une vaste zone géographique, y compris en République centrafricaine, en Iraq, au Myanmar, en Somalie et en Ukraine. Le *Global Humanitarian Assistance Report* indique que la Turquie est devenue le troisième plus grand donateur public en 2013.

Dans le cadre de notre action face à la récente épidémie d'Ebola, nous entendons poursuivre notre aide bilatérale aux pays les plus touchés et soutenir l'Union africaine. Durant notre présidence du Groupe des Vingt, nous nous emploierons également avec nos partenaires à trouver des mécanismes d'intervention d'urgence novateurs et flexibles pour faire face aux conséquences socioéconomiques de crises similaires.

La Turquie continue par ailleurs de contribuer au Fonds central pour les interventions d'urgence. Nos contributions s'élèvent à 2,25 millions de dollars depuis la création du Fonds.

M. Zehnder (Suisse) : Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général (A/69/303) dont nous partageons l'analyse et les recommandations.

La Suisse souhaite également remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, de son engagement inlassable à la tête du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

D'emblée, la Suisse exprime sa vive préoccupation quant aux conclusions des négociations relatives au projet de résolution A/69/L.40 sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence, lequel doit être adopté par consensus aujourd'hui. Il est inquiétant qu'année après année, en raison de l'intransigeance de certains États Membres, il soit toujours impossible de progresser au plan normatif sur des questions humanitaires centrales telles que l'accès ou la redevabilité aux populations affectées. Le système humanitaire n'a jamais été autant mis au défi et, cependant, nous sommes incapables de répondre à un impératif humanitaire primordial qui consiste

précisément à rendre des comptes à tous ceux à qui nous entendons porter assistance.

La Suisse se concentrera sur quatre points dans le cadre de ce débat.

Premièrement, la Suisse constate avec préoccupation que le taux de financement des appels humanitaires diminue alors que les besoins ne cessent d'augmenter, affectant ainsi l'efficacité de l'aide humanitaire. Pour réduire cet écart, il convient d'améliorer la prévention des risques, le développement de nouveaux partenariats et une meilleure collaboration entre acteurs du développement et acteurs humanitaires. La Suisse est consciente des efforts accomplis ces dernières années pour renforcer l'efficacité du système de réponse humanitaire de l'ONU, en particulier en termes de leadership et de coordination. Il reste cependant beaucoup à faire pour améliorer la redevabilité envers les populations affectées. En effet, ce n'est qu'en mettant systématiquement ces populations et leurs besoins au centre de l'action humanitaire que celle-ci gagnera en efficacité. Cela paraît une évidence. En pratique toutefois, la voix des populations affectées est insuffisamment prise en compte dans la planification et la réponse humanitaire. Une action humanitaire efficace doit aussi tenir compte des spécificités des contextes. Elle doit enfin, et surtout, respecter les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance en tout temps. Ces principes, universellement reconnus, ne doivent jamais être remis en question.

Au-delà du renforcement de l'efficacité du système de réponse humanitaire international, il convient aussi de rappeler la responsabilité première qui incombe aux États touchés par des crises de répondre aux besoins et de porter assistance à leur population. D'autre part, l'interaction et l'interopérabilité entre acteurs tels que les autorités locales et régionales, la société civile, les organisations régionales et internationales, les forces armées ou le secteur privé revêtent une importance toujours croissante. Il est donc nécessaire de développer plus systématiquement des partenariats forts entre ces acteurs afin de renforcer l'impact de l'action humanitaire sur les populations concernées.

Deuxièmement, sur la question de la protection et de l'accès aux bénéficiaires, la Suisse est préoccupée par le lourd tribut payé par les populations touchées par des conflits, notamment les personnes déplacées. Il en va de même pour le personnel humanitaire contre lequel les attaques n'ont jamais été si nombreuses. Il est aussi

de la responsabilité des parties au conflit de protéger les populations civiles ainsi que le personnel de secours humanitaire, y compris médical. Ce personnel doit pouvoir jouir de la liberté de déplacement nécessaire à l'exercice de ses fonctions. La Suisse souhaite rappeler qu'un accès rapide et sans entrave aux populations civiles dans le besoin doit être assuré par toutes les parties au conflit. La Suisse soutient d'ailleurs activement des initiatives promouvant une telle approche. C'est le cas avec la publication récente de deux manuels visant à améliorer les capacités des organisations humanitaires à obtenir l'accès aux populations touchées.

Troisièmement, sur la question de la gestion des risques et de la réduction des vulnérabilités nous observons une augmentation de la fréquence des catastrophes. Celles-ci sont en plus exacerbées par plusieurs facteurs globaux. Les changements climatiques, l'augmentation de la population, l'urbanisation non planifiée, l'insécurité alimentaire ou liée à l'eau rendent ainsi les populations encore plus vulnérables. Face à l'amplification et à la récurrence de ces crises, le système international d'intervention humanitaire est poussé au-delà de ses capacités et ne peut désormais plus faire face aux besoins urgents de millions de personnes vulnérables. Il est urgent de passer d'une approche de gestion des crises à une approche de gestion des risques. La prévention paie. L'accent doit impérativement être mis sur la réduction des vulnérabilités et le renforcement de la capacité de résilience des communautés. Dans cette optique, des efforts doivent encore être entrepris pour aligner les processus de planification et d'analyse des contextes et des risques entre aide humanitaire et développement, et ce, notamment, par des données d'évaluation objectives et partagées. Le programme de développement pour l'après-2015 et le processus du Sommet mondial sur l'aide humanitaire sont des occasions à saisir.

Quatrièmement, le processus qui conduit au Sommet mondial sur l'aide humanitaire prévu en 2016 à Istanbul représente une occasion unique de répondre aux défis actuels et futurs de l'action humanitaire. La Suisse participe pleinement au processus du Sommet mondial sur l'aide humanitaire. Mon pays accueillera les consultations globales en octobre 2015. Nous souhaitons qu'un dialogue substantiel sur les thèmes du Sommet mondial sur l'aide humanitaire puisse avoir lieu plus régulièrement au niveau mondial, notamment à New York et à Genève. Des discussions sereines dans une atmosphère de confiance mutuelle et d'ouverture

entre les différents acteurs impliqués ne pourront que contribuer au succès de ce processus.

Au Sommet d'Istanbul, il sera primordial de traduire les attentes des différentes régions du monde en recommandations concrètes et de porter la voix des populations affectées. Nous souhaitons que ce processus permette de définir un programme réaliste et ambitieux pour l'action humanitaire au-delà de 2016. Nous espérons également qu'un suivi rigoureux en assurera les avancées. J'assure l'Assemblée que la Suisse mettra tout en œuvre pour contribuer au succès du Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba rend hommage au système d'intervention humanitaire des Nations Unies et plaide pour son renforcement.

Ma délégation tient à réitérer son appui inconditionnel à l'effort héroïque du peuple palestinien qui, dans sa lutte pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, est victime l'une des crises humanitaires les plus longues auxquelles l'Organisation ait dû faire face, et qui mérite une attention particulière dans le cadre de ce débat. Il est indispensable de redoubler d'efforts afin de mettre un terme à l'injustice qui est commise contre ce peuple et de trouver une solution à la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris une solution juste à la situation difficile des réfugiés palestiniens.

Cuba réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et son appui ferme et résolu à toutes les initiatives visant à soutenir aussi bien la reconnaissance de l'État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, que le droit de cet État à être Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le tout dernier massacre perpétré par Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza a provoqué la mort de plus de 2 000 Palestiniens, en majorité des enfants, des femmes et des personnes âgées, fait plus de 11 000 blessés, dont beaucoup sont handicapés à vie, entraîné le déplacement forcé de plus d'un tiers de la population palestinienne de Gaza et détruit plus de 5 000 maisons et infrastructures civiles et des services d'utilité publique, aggravant ainsi, dans la bande de Gaza assiégée, une crise humanitaire déjà rendue aiguë par le blocus illégal imposé et la pénurie de fournitures de toutes sortes qu'il provoque.

Cuba exige la fin de l'occupation prolongée et illégale des territoires palestiniens par Israël et la levée

immédiate, inconditionnelle et complète du blocus cruel et illégal de Gaza, ainsi que l'ouverture des points de passage frontaliers et des points de contrôle, de façon à permettre la libre entrée d'une aide humanitaire permanente et de fournitures et marchandises essentielles, et de faciliter la circulation des personnes depuis et vers la bande de Gaza. Nous notons avec une vive préoccupation l'augmentation du nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire, qui est passé de 27 % en 2011 à 33,5 % en 2012. Par région, 57 % des ménages à Gaza et 19 % en Cisjordanie connaissent une situation d'insécurité alimentaire en 2013. En chiffres absolus, cela représente au total 1,5 million de Palestiniens en situation d'insécurité alimentaire.

Cuba appuie pleinement l'initiative palestinienne visant à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité fixant un délai pour la fin de l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens, qui date de 1967, et qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, dans un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

La construction et l'expansion des colonies illégales jettent le doute sur le sérieux de l'engagement d'Israël en faveur des négociations de paix et portent atteinte aux résultats de ce processus. Ces politiques entravent l'établissement d'un État palestinien dans les frontières d'avant 1967 et sapent toute possibilité de parvenir à un règlement juste du conflit israélo-palestinien. Cuba condamne ces politiques et ces pratiques qui constituent des violations du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, les résolutions de l'ONU et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273) et elle exige la fin immédiate de toutes ces pratiques illégales.

L'aide humanitaire doit être fournie avec la pleine coopération du gouvernement concerné. Dans ce contexte, il faut respecter la souveraineté de la Syrie et coopérer avec le Gouvernement syrien pour éviter que l'aide humanitaire ne se transforme en arme politique contre celui-ci.

Les Nations Unies ont l'obligation de respecter les principes régissant la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes des conflits et des crises humanitaires. Les victimes de ces conflits ont confiance en la capacité de l'Organisation, qui a une vaste expérience dans ce domaine. Le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire

est essentiel dans le cadre d'activités visant à fournir une assistance aux personnes qui en ont besoin. Toutefois, la solution définitive est l'élimination des conflits, qui est en fin de compte le fond du problème. Cuba continuera d'œuvrer à cette fin, en collaboration avec les autres États Membres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^{me} Christensen (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Pour la troisième année consécutive, les Philippines ont été frappées par une catastrophe liée au climat qui a eu des effets dévastateurs sur les personnes et les régions touchées. Heureusement, la dernière tempête qui a frappé les Philippines n'a pas eu d'effets aussi dévastateurs sur la vie des personnes touchées que les deux précédentes, en grande partie grâce aux efforts des autorités nationales et locales, l'évacuation de plus de 1 million de personnes avant le passage du typhon Hagupit et la résilience du peuple philippin. Outre les dommages causés par la force de la tempête, notamment les 30 à 60 % de logements qui auraient été endommagés à proximité de la trajectoire de la tempête dans la province du Samar oriental, le Hagupit, un typhon à progression lente, a également provoqué de graves inondations et quelques glissements de terrain, ce qui a exacerbé la situation, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, les cultures et les moyens de subsistance.

Comme l'illustrent clairement les conséquences de ces catastrophes aux Philippines, qui ont subi des pertes se montant chaque année à 5 % de leur produit intérieur brut depuis 2008, les catastrophes naturelles ont un impact disproportionnellement élevé sur les pays pauvres et les pays à revenu intermédiaire à croissance rapide. Selon le rapport du Secrétaire général (A/69/303), les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles ont dépassé les 100 milliards de dollars pour la quatrième année consécutive.

Étant donné la fréquence et la gravité des catastrophes climatiques et leurs effets dévastateurs, il est essentiel que les efforts d'adaptation aux changements climatiques et les mesures de réduction des risques de catastrophe soient étroitement liés. À cette fin, il faut une intégration coordonnée et globale de ces considérations dans la planification et l'investissement

privés et publics, ainsi que dans les programmes humanitaires et de développement de tous les acteurs. Cela exige aussi que la priorité soit accordée à la gestion des risques de catastrophe et aux stratégies d'adaptation des communautés touchées elles-mêmes, et que les efforts de sensibilisation et d'éducation du public aux risques des catastrophes climatiques soient accrues.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) travaille en partenariat avec ses 189 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les appuie dans leur rôle d'auxiliaires des autorités publiques de leurs pays. À cet égard, le FICR s'attache, de concert avec les sociétés nationales, à renforcer la résilience en renforçant la préparation et la capacité des communautés à mieux répondre aux catastrophes et à mieux s'en relever, à favoriser les actions visant à atténuer les effets néfastes des catastrophes et à protéger les gains obtenus en matière de développement contre les effets des catastrophes.

Depuis l'ouverture de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, les États Membres et le système des Nations Unies accordent la priorité à la lutte contre la maladie à virus Ebola, et ce dans le cadre de nombreuses réunions, notamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Le FICR se félicite du leadership dont font preuve les pays touchés, et en particulier le personnel et les volontaires locaux qui s'efforcent de faire reculer l'épidémie. Nous sommes reconnaissants aussi à tous les pays qui appuient ces efforts par des ressources financières, humaines et logistiques, et savons gré au Secrétaire général et à ses envoyés, et notamment à l'équipe de la Mission des Nations pour l'action d'urgence contre l'Ebola, pour leurs efforts inlassables et leur appui de tous les instants.

Le FICR et ses sociétés nationales membres ont réagi à cette crise dès le début, avant même que l'ampleur de la crise et ses conséquences pour l'ensemble de la région et au-delà deviennent évidentes. Puisque nous reconnaissons que l'Ebola est une crise mondiale complexe, nous devons tous œuvrer de concert dans le cadre d'un effort coordonné, accéléré et soutenu. Nous devons être vigilants, persévérants et bien armés face aux nouveaux défis à mesure qu'ils apparaissent.

Pour vaincre l'Ebola, nous devons en même temps éduquer les communautés, isoler et soigner les patients, retrouver et placer sous surveillance les personnes avec qui ont été en contact avec les malades, fournir un appui

psychologique, et assurer un enterrement dans des conditions de sécurité et dans la dignité aux personnes ayant succombé à la maladie. Nous devons nous rendre dans les villes et villages isolés et expliquer de quelle manière se transmet le virus, persuader les gens de changer les comportements contribuant à la propagation de la maladie et vaincre la peur, les idées fausses et la stigmatisation. Parallèlement, nous ne devons pas oublier les effets de la crise sur l'ensemble des services essentiels, sur la sécurité alimentaire et sur les moyens d'existence de communautés entières.

À plus long terme, il est impératif que nous tirions les enseignements et que nous investissions dans les systèmes de santé des pays touchés. L'épidémie a encore affaibli des systèmes de santé déjà faibles ne disposant que de ressources limitées pour fournir les services de santé essentiels et s'occuper d'autres maladies et crises. Comme l'Organisation des Nations Unies l'a souligné, même en nous focalisant intensément sur la menace immédiate, il n'est pas trop tôt pour commencer à aider les pays touchés à se relever.

Enfin, alors que l'Assemblée générale est fin prête pour la phase finale de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, et alors que nous nous préparons pour la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue à Sendai, au Japon, ainsi que pour le Sommet humanitaire mondial, le principal objectif de ces processus aura été d'œuvrer, de concert avec les États Membres et les partenaires, à l'adoption des politiques et des recommandations qui renforcent les communautés, afin de les rendre plus résilientes et de les doter de moyens pour résister aux chocs, gérer les risques et se relever après les catastrophes et les situations d'urgence. Cette capacité a été jusqu'à présent engloutie par le fossé qui existe entre programmes humanitaires et les programmes de développement.

À l'heure où nous sommes activement engagés dans ces processus, la principale plateforme par laquelle le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut ouvrir un dialogue collectif avec les États et convenir d'un programme et d'engagements communs reste la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Notre trente-deuxième conférence internationale aura lieu à Genève en décembre 2015. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer avec les États parties aux Conventions de Genève à la préparation de la Conférence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 45/6 du 16 octobre 1990, je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Spoerri (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : La mise au point de mécanismes de coordinations améliorés, l'élaboration de directives et l'adoption de nouvelles technologies ont permis, au fil des ans, au secteur humanitaire de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des groupes vulnérables. Ces dernières années, la nécessité de respecter la dignité humaine en toutes circonstances a été aussi à maintes reprises réaffirmée dans différentes instances, ainsi que par l'adoption et la ratification d'instruments juridiques internationaux clefs, notamment en matière de droit international humanitaire.

Malgré tous ces progrès, toutefois, du point de vue des civils touchés par les conflits armés, le tableau est désespérément sombre. En 2014, il y a eu un nombre record de personnes déplacées par le conflit et par d'autres formes de violence, dépassant, paraît-il, les 50 millions pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale. Bien que le financement global de l'action humanitaire ait considérablement augmenté, le fossé entre les ressources et les besoins s'est encore élargi. Parallèlement, les difficultés d'accès – indépendamment des raisons – a souvent laissé des millions de personnes hors de portée même de l'aide humanitaire et de la protection les plus essentielles.

Beaucoup de conflits armés durent depuis des années, parfois des décennies, tandis que de nouveaux éclatent, marqués par de graves violations du droit international humanitaire, telles que les attaques aveugles, les attaques ciblant directement les civils, y compris le personnel sanitaire, et les destructions massives des infrastructures et des moyens de subsistance. Cela provoque la fuite des travailleurs qualifiés, la pauvreté et de faibles possibilités de relèvement durable. Pour inverser ces tendances, les États sont tenus de mieux prévenir ces conflits et d'œuvrer à leur règlement, ainsi que de renforcer la protection de personnes prises au piège des conflits armés et de la violence et de leur venir en aide. Les acteurs humanitaires ne sont concernés que par cette dernière tâche et ne peuvent y jouer qu'un rôle subsidiaire.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a pour mandat d'œuvrer à l'application scrupuleuse du droit international humanitaire. C'est à cette fin qu'il est constamment engagé dans des discussions

confidentielles avec l'ensemble des parties, dans le but non seulement de s'assurer une présence sur la base de la confiance, mais aussi de garantir le respect des règles du droit international humanitaire.

Bien que ce soit aux parties à un conflit qu'il incombe au premier chef de se conformer au droit international humanitaire, tous les États ont un rôle à jouer à cet égard. Une façon de le faire serait d'étudier de nouvelles possibilités de mettre au point des mécanismes efficaces de contrôle du respect du droit international humanitaire, ce qui est un sujet important inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge, prévue à la fin de 2015 à Genève.

Toutefois, il importe surtout que les États donnent la preuve de leur engagement politique, notamment en incorporant les règles humanitaires dans leur législations nationales et en formant leurs forces militaires et autres susceptibles d'être appelées à exercer l'autorité en cas de conflit armé. Le CICR rappelle aussi l'obligation juridique souscrite par tous les États, en ratifiant la quatrième Convention de Genève de 1949, de respecter et de garantir le respect des Conventions.

Réagir de façon appropriée à l'ampleur et à la complexité des besoins humanitaires créés par les conflits contemporains requiert une réponse holistique et l'implication active d'un large éventail d'acteurs. Le CICR est déterminé à participer aux côtés de tous les acteurs humanitaires et de développement qui aident de façon active et efficace à améliorer les conditions de vie des populations touchées par le conflit. L'objectif n'est pas tant que tous les acteurs humanitaires se comportent de la même manière, mais plutôt qu'ils mettent à profit leur points forts individuels tout en respectant pleinement leurs mandats et compétences respectifs.

Pour le CICR, une intervention humanitaire est mieux servie par le maintien de processus de coordination humanitaire distincts qui permettraient aux acteurs de travailler côte à côte dans un esprit de complémentarité et de responsabilité collective. Nous voyons la valeur ajoutée du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son exceptionnel réseau d'acteurs humanitaires mondiaux et locaux œuvrant conformément à ces principes, avec un accès à ceux qui sont vulnérables et qui ont besoin de protection et d'aide, que ce soit du fait d'un conflit armé, d'une catastrophe naturelle ou d'autres causes. Fort d'un large savoir-faire qui couvre la quasi-totalité des domaines de l'action humanitaire, le Mouvement s'efforce

d'améliorer ses propres mécanismes de coordination. Nous sommes impatients de rapporter plus en détail les progrès accomplis à cet égard au cours de la Conférence internationale qui se tiendra fin 2015.

La coordination humanitaire n'a de valeur que si elle se traduit par une protection et une assistance effectives sur le terrain. Cela signifie donc que les travailleurs humanitaires doivent avoir accès aux populations dans les zones de conflit et doivent être à même de communiquer avec tous les belligérants. Malheureusement, cela devient de plus en plus difficile. Ces dernières années, la manière dont les conflits sont menés a profondément changé, ce qui fait courir toujours plus de dangers à l'ensemble des travailleurs humanitaires déployés sur le terrain, qu'ils viennent du système des Nations Unies, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou d'organisations non gouvernementales locales ou internationales.

Il en va de même pour le personnel de santé. Au cours des deux années et demie écoulées, le CICR a enregistré 2 400 incidents violents contre les travailleurs et les installations de santé dans 23 pays du monde. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Il est encourageant de constater le large appui à cette cause et de voir que des mesures sont prises sur plusieurs fronts pour améliorer la situation.

Les travailleurs humanitaires ont bien conscience qu'opérer dans une situation de conflit est intrinsèquement dangereux et comportera toujours certains risques pour leur sécurité. Mais il est inacceptable qu'ils soient délibérément pris pour cible par ceux qui cherchent à gagner un avantage politique, militaire ou économique. Ces actes sont des violations flagrantes du droit international humanitaire. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les empêcher.

Pour les États, cela inclut l'obligation de mener des enquêtes et de traduire en justice les auteurs présumés de ces actes. Les États doivent également s'efforcer de ne pas brouiller les lignes entre les initiatives politiques et militaires d'un côté et l'action humanitaire de l'autre.

Pour les organisations humanitaires, il n'existe pas de modèle unique de gestion des risques de sécurité. Certaines mettent l'accent sur la protection physique avec des escortes armées, ou tentent de mener leur activité à bonne distance, en recourant à des personnels locaux, à des opérateurs privés ou à des partenaires locaux pour

mettre leurs programmes en œuvre. Pour sa part, dans certains cas exceptionnels, le CICR a utilisé certaines de ces mesures. Mais il est beaucoup plus important pour lui d'être accepté par toutes les parties, de manière à garantir la sécurité de son personnel. Nous pensons que ni la technologie moderne, ni ce que l'on appelle le téléguidage des opérations ne pourront jamais remplacer un contact direct et régulier avec les bénéficiaires, les parties armées et les autorités qui contrôlent les zones où nous sommes actifs. Cette proximité avec les communautés touchées nous permet de comprendre clairement les besoins, les aspirations et l'état de santé physique et psychologique des populations, ainsi que les causes et les conséquences de toutes les difficultés qui pourraient survenir en matière de protection.

C'est en établissant des contacts étroits avec toutes les forces armées et groupes armés organisés en présence que nous pouvons mettre en place un dialogue confidentiel, grâce auquel le CICR peut attirer leur attention sur les questions humanitaires et les appeler à prendre des mesures correctives.

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge suivent les principes fondamentaux du Mouvement et sont les principaux partenaires du CICR. Leurs bénévoles sont souvent les premiers à arriver sur les lieux, et nous avons quotidiennement la preuve de leur dévouement et de leur courage remarquables dans la façon dont ils s'acquittent de leur mission humanitaire. Du fait de leur capacité opérationnelle et de leur compréhension des situations locales, qui sont sans égales, les sociétés nationales sont souvent les partenaires privilégiés des organismes des Nations Unies également, en particulier dans les contextes polarisés où ces organismes, se heurtant à une acceptation et une sécurité insuffisantes, ont du mal à opérer librement.

Tout en se félicitant de cette coopération lorsqu'elle peut aider à apporter des secours dont la population a désespérément besoin, le CICR insiste toutefois sur l'importance de ne pas solliciter excessivement les capacités des sociétés nationales et, par-dessus tout, de ne rien faire qui nuise à leur acceptation en tant qu'organisations neutres. À cette fin, cette coopération doit être affinée pour éviter de donner l'impression que les sociétés nationales agissent sous l'autorité d'organismes des Nations Unies. Les gouvernements doivent également laisser aux sociétés nationales une autonomie suffisante pour qu'elles puissent s'acquitter

de leur mission humanitaire conformément aux principes fondamentaux.

L'hypothèse de base selon laquelle les acteurs humanitaires qui respectent les principes humanitaires se verront accorder un droit d'accès est de plus en plus remise en question sur divers fronts. Certains gouvernements considèrent que l'action humanitaire fait peser une menace sur leur souveraineté, alors même que le droit humanitaire en vigueur préserve l'équilibre entre les préoccupations relatives à la souveraineté et les impératifs de l'aide humanitaire.

De la même manière, certains acteurs non étatiques soupçonnent les organisations humanitaires d'avoir un programme politique ou militaire. Ils sont de plus en plus nombreux à mettre en doute la validité de nos principes humanitaires ou de l'approche qui devrait sous-tendre notre action. Il résulte de toutes ces situations des obstacles à l'acceptation et à l'accès – qu'il s'agisse de nous opposer un déni de visa ou d'autres entraves administratives, de faire échouer nos tentatives de prendre contact avec les dirigeants ayant un pouvoir décisionnel, d'interdire purement et simplement une action humanitaire indépendante, ou même de recourir à l'usage ou à la menace de la violence contre nos personnels. Parce que tout cela a des conséquences désastreuses pour tous ceux qui dépendent des secours humanitaires, il est impératif que la communauté internationale redouble d'efforts pour parvenir à renouveler le consensus politique qui appuie une action humanitaire apolitique.

Enfin, nous avons l'espoir que le prochain Sommet mondial sur l'aide humanitaire encouragera le dialogue et se traduira par des progrès tangibles. Le Sommet ne doit pas être axé exclusivement sur des questions techniques et périphériques, mais devra plutôt porter sur les principaux vecteurs de l'érosion actuelle des initiatives humanitaires. Le CICR est prêt à prendre une part active aux discussions qui visent à clarifier le but et la pertinence des futures actions humanitaires.

L'an dernier, nous avons célébré le cent-cinquantième anniversaire de la fondation du CICR et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette année, nous commémorons le cent-cinquantième anniversaire de la première Convention de Genève, qui avait été adoptée pour améliorer le sort des malades et des blessés en temps de guerre. L'évolution constante de la nature des conflits armés a poussé les générations ultérieures à continuer de développer le droit humanitaire, et à renforcer la

protection et l'assistance disponibles aux victimes. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité partagée de reprendre le flambeau.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat consacré au point 69 de l'ordre du jour et à ses alinéas a) à c).

Nous allons à présent passer à l'examen des projets de résolution A/69/L.33, A/69/L.37 et A/69/L.40.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/69/L.40, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », je souhaite qu'il soit pris acte, au nom du Secrétaire général, de l'état suivant de ses incidences financières, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au titre du paragraphe 53 du projet de résolution A/69/L.40, l'Assemblée se féliciterait de l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser le premier Sommet mondial sur l'aide humanitaire, à Istanbul (Turquie), en 2016, en vue d'échanger des connaissances et des pratiques optimales dans le domaine humanitaire afin d'améliorer la coordination, les moyens et l'efficacité des interventions humanitaires; prierait le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de faire en sorte que le processus préparatoire soit sans exclusive, consultatif et transparent; encouragerait les États Membres et les parties prenantes à participer et à contribuer au processus du Sommet et à ses résultats et encouragerait le Secrétaire général à continuer de dialoguer avec les États Membres à ce sujet.

Conformément à la demande exprimée au paragraphe 53, le premier Sommet mondial sur l'aide humanitaire se tiendra en 2016 à Istanbul. Il est entendu que toutes les questions relatives audit Sommet, y compris sa date, sa structure, son organisation et sa portée, n'ont pas encore été réglées. En conséquence, faute de connaître les modalités de la réunion, il n'est pas encore possible d'estimer les incidences potentielles sur les coûts des réunions et la documentation. Une fois qu'il aura été décidé des modalités, de la structure et de l'organisation de la réunion, le Secrétaire général présentera les coûts correspondants, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée

générale. En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/69/L.40 n'aurait pas d'incidences sur le budget-programme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.33, intitulé « Sécurité et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.33, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arménie, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mongolie, Saint-Marin, Turquie, Ukraine et Uruguay.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.33?

Le projet de résolution A/69/L.33 est adopté (résolution 69/133).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.37, intitulé « Vingtème anniversaire de la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.37, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Bosnie-Herzégovine, Guatemala, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République dominicaine, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.37?

Le projet de résolution A/69/L.37 est adopté (résolution 69/134).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.40, intitulé « Renforcement de la

coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.40, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Chili, Costa Rica, Danemark, France, Géorgie, Guatemala, Israël, Mexique, Monaco, Pologne, République tchèque, Saint-Marin, Suisse et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.40?

Le projet de résolution A/69/L.40 est adopté (résolution 69/135).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Singapour pour une motion d'ordre.

M^{me} Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour voudrait présenter une motion d'ordre au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en ce qui concerne l'ordre d'intervention des orateurs au titre du présent point de l'ordre du jour.

Les États membres de l'ASEAN se sont reportés à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 65/276, concernant la participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, qui dispose que,

« En application de la présente résolution, les représentants de l'Union européenne peuvent, aux fins de présenter les positions dont l'Union et ses États membres sont convenus :

Être invités à participer au débat général de l'Assemblée générale selon l'ordre de préséance découlant de la pratique établie pour les observateurs et le niveau de représentation. »

Par conséquent, conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 65/276, les États membres de l'ASEAN sont d'avis que la délégation de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, devrait prendre la parole après tous les groupes régionaux et grands groupes qui sont représentés par des États, à moins que

l'Union européenne ne soit représentée elle aussi par un État Membre.

C'est là le principe d'application de la résolution 65/276. C'est pourquoi l'ASEAN demande qu'un État membre de l'ASEAN, prenant la parole au nom du groupe, intervienne avant l'Union européenne si cette dernière est représentée par la délégation de l'Union européenne, qui a le statut d'observateur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai été informé par le Secrétariat que la liste des orateurs est établie conformément à la résolution 65/276 et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/856.

L'Assemblée générale prend note de la déclaration de la représentante de Singapour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 69 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) à c).

Point 31 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Note verbale datée du 28 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/69/622)

Projet de résolution (A/69/L.39)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.39.

M. Wei Chuanzhong (Chine) (*parle en chinois*) : En application des paragraphes 32 et 33 de la résolution 68/128, je voudrais, en tant que Président du Processus de Kimberley pour 2014, présenter à la présente session de l'Assemblée générale le rapport sur le Système de certification du Processus de Kimberley pour 2014 (A/69/622, annexe), au nom du Processus, ainsi que le projet de résolution A/69/L.39, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Le projet de résolution a été préparé et présenté par la Chine. Les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon,

Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande et Uruguay. Je remercie les coauteurs du projet de résolution A/69/L.39 de leur appui. Je remercie également toutes les parties pour leur participation aux consultations et leurs efforts.

Le libellé pertinent du projet de résolution est repris du communiqué adopté par consensus par tous les membres à la douzième réunion plénière du Processus de Kimberley, accueillie à Guangzhou par la Chine, le 14 novembre. Je saisis cette occasion pour remercier toutes les délégations de leurs contributions expertes et constructives aux négociations sur le projet de résolution, et d'être parvenues à un consensus. J'espère vivement que ce projet de résolution sera adopté.

Je tiens à signaler que le projet de résolution est un texte consensuel et que, selon la pratique établie, l'Assemblée générale l'adopte chaque année par consensus après qu'il a été présenté par le Président du Processus. Je présente donc ce projet de résolution en application de la résolution 68/128. J'ai l'honneur, au nom de la Chine, d'assumer la présidence du Processus de Kimberley cette année.

En 2002, les ministres et chefs de délégation de 37 pays ont réaffirmé leur volonté d'assurer un contrôle efficace du commerce des diamants bruts. Depuis son lancement, le Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley, qui est un système international, comprend 54 participants, représentant 81 pays, dont les 28 membres de l'Union européenne représentés par la Commission européenne.

En outre, nous nous félicitons de la participation du Groenland au Système de certification du Processus de Kimberley par l'intermédiaire de l'Union européenne. Outre les États membres représentant des gouvernements, la société civile manifeste un vif intérêt pour le Processus de Kimberley, auquel elle participe. Par ailleurs, le Processus de Kimberley a reçu des contributions importantes de représentants de cette industrie, tels le Conseil mondial du diamant et l'Association des pays africains producteurs de diamants, ainsi que de l'initiative Diamants et Développement. Le Processus de Kimberley assume des responsabilités très lourdes, le Système ayant une influence considérable non seulement sur la stabilité, les moyens d'existence des populations et le développement économique de vastes zones diamantifères mais aussi

sur les moyens d'existence de millions de personnes dans le monde entier.

Le projet de résolution constate les progrès accomplis par le Processus de Kimberley dans les domaines suivants : renforcer l'évaluation par les pairs, améliorer la transparence et la fiabilité des statistiques, promouvoir la recherche concernant la traçabilité des diamants, encourager l'ouverture en élargissant la participation des gouvernements, de l'industrie diamantaire et de la société civile au Système de certification, favoriser l'appropriation du Processus par les participants et les observateurs, améliorer la diffusion et la communication de l'information et renforcer la capacité du Système de faire face aux nouveaux problèmes.

Le projet de résolution remercie l'Australie, la Chine, la Guinée et le Guyana d'avoir reçu des missions d'examen en 2014, se félicite de l'engagement pris par ces pays de soumettre en permanence leur système de certification à des examens en vue d'y apporter des améliorations, et prie d'autres participants d'inviter des missions d'examen, conformément au dispositif d'évaluation par les pairs du Processus de Kimberley.

Il se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité, de la résolution 2153 (2014), par laquelle le Conseil a mis fin aux mesures interdisant l'importation par tout État de tous diamants bruts provenant de la Côte d'Ivoire imposées dans sa résolution 1643 (2005). Il note que, dans son communiqué final de 2014, la réunion plénière du Processus a accepté l'offre de la Côte d'Ivoire d'accueillir une mission d'évaluation au début de 2015, conformément au calendrier et aux obligations fixés dans la résolution 2153 (2014) du Conseil. Il encourage également la Côte d'Ivoire à continuer de mettre en œuvre sa stratégie pour la période de transition et son plan d'action pour l'après-embargo qui y sont proposés ainsi qu'à appliquer les recommandations issues du rapport de la mission. Il engage les Amis de la Côte d'Ivoire à continuer d'aider le pays à appliquer le Système de certification du Processus de Kimberley et à continuer de participer aux activités de coopération et de police organisées à l'échelle régionale, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2153 (2014). Le projet de résolution engage également le Processus de Kimberley à continuer de collaborer activement avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire créé par la résolution 1584 (2005) du Conseil de sécurité, et avec la Côte d'Ivoire, en ce qui concerne la

reprise du commerce des diamants bruts provenant de la Côte d'Ivoire.

Le projet de résolution accueille avec satisfaction l'initiative prise par les pays d'Afrique de l'Ouest qui participent au Processus de Kimberley de resserrer leur coopération en ce qui concerne l'application du Processus et l'harmonisation de leurs politiques par l'adoption d'une approche spécifique à la région du fleuve Mano, et encourage les pays de la région du fleuve Mano, l'équipe technique, le projet Droits de propriété et développement du diamant artisanal et d'autres partenaires d'exécution à poursuivre ce travail.

Le projet de résolution note que la réunion plénière du Processus de Kimberley a réaffirmé la décision administrative tendant à s'assurer que les diamants en provenance de la République centrafricaine ne soient pas introduits dans le commerce licite, approuvée par voie écrite le 11 juillet 2014, prend acte des progrès accomplis par la République centrafricaine dans la mise en œuvre de son plan de travail et de sa feuille de route visant à remédier au non-respect des conditions minima du Système de certification et à renforcer ses dispositifs de contrôle interne. Le projet de résolution encourage la République centrafricaine à continuer de collaborer étroitement avec l'Union africaine, les organes compétents de l'ONU, en particulier le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité, la communauté internationale et les pays voisins pour régler les questions liées au respect du Système de certification.

Le projet de résolution prend note de la décision prise par la réunion plénière du Processus de Kimberley concernant la participation de la République bolivarienne du Venezuela au Processus, salue les efforts particuliers déployés par la Chine en tant que Président du Processus, sur la question, et invite la République bolivarienne du Venezuela à poursuivre ses efforts pour redevenir membre à part entière du Système de certification en prenant les mesures énoncées dans le communiqué publié par le Processus le 30 novembre 2012.

Le projet de résolution prend note de la volonté du Processus de Kimberley de poursuivre le dialogue sur la prise de décisions et sur la définition du terme « diamants de la guerre », conformément au communiqué final de la réunion plénière tenue à Johannesburg en novembre 2013. Il prend en outre acte de la révision par la réunion plénière du Processus de Kimberley de la décision administrative sur la participation de leurs

représentants aux manifestations ou activités organisées par le Processus.

En outre, j'ai le regret de signaler que, à la réunion plénière de cette année, nous n'avons pas réussi à élire de vice-président du Processus de Kimberley pour 2015. Nous avons deux candidats, à savoir les Émirats arabes unis et l'Australie, mais la plénière n'a pu se mettre d'accord sur celui de ces deux pays qui assumerait la vice-présidence. Le Président du Processus poursuivra donc les consultations sur cette question.

Concernant le développement futur du Processus de Kimberley, nous notons qu'il y a eu des changements depuis la création du Processus, en 2003, émanant notamment de certains participants issus de l'industrie et des organisations de la société civile. Nous sommes disposés à souscrire au principe du consensus pour que le Processus puisse continuer de se développer et soit en mesure de relever les redoutables défis à venir.

Je tiens à remercier la République sud-africaine de sa contribution multiforme au Processus de Kimberley. La première réunion du Processus s'est tenue en Afrique du Sud, où nous en avons célébré l'année dernière le dixième anniversaire. L'Afrique du Sud a fait forte impression sur tous les participants au Processus. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Nhlapo de l'Afrique du Sud, ancien Président du Processus, qui est bien connu d'un grand nombre de personnes au sein de cette institution. Je tiens également à féliciter l'Angola de son élection à la présidence du Processus en 2015, et j'espère voir le Processus enregistrer des avancées encore plus grandes sous l'égide de ce pays, important producteur de diamants.

Enfin, je voudrais remercier une nouvelle fois tous les États qui ont appuyé le projet de résolution, et demander à l'Assemblée de prendre note du rapport annuel sur le Système de certification du Processus de Kimberley et d'adopter le projet de texte proposé, à l'instar des années précédentes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat

potentiel; ainsi que l'Ukraine, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres, qui forment un participant unique au sein du Système de certification du Processus de Kimberley, souhaitent en premier lieu féliciter la République populaire de Chine du succès de sa présidence du Processus de Kimberley et saluer les résultats obtenus, en ce qu'ils illustrent les importants efforts déployés afin de continuer de renforcer le Processus de Kimberley et de faire face aux défis à venir.

La crédibilité du processus international que représente le Système de certification du Processus de Kimberley dépend de l'efficacité de sa mise en oeuvre et de son exécution par les participants. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'approbation par le Groupe de travail chargé du suivi d'un document d'orientation sur un nouveau modèle de rapport annuel. Nous nous félicitons également du mémorandum d'accord conclu entre l'Union européenne, la Belgique et la République populaire de Chine sur l'échange électronique bilatéral de certificats dans le cadre du Processus de Kimberley, qui s'inspire de la plateforme de partage de données mise au point entre l'Union européenne et l'Inde, qui a été présentée à la réunion plénière du Processus de Kimberley à Johannesburg en 2013. L'Union européenne considère qu'il s'agit là d'un exemple de bonnes pratiques pour tous les participants au Processus de Kimberley, en particulier pour les centres diamantaires internationaux, visant à améliorer la transparence et le partage des informations.

En sa qualité de Présidente du Groupe de travail chargé du suivi du Processus de Kimberley, l'Union européenne contribue activement au renforcement de la mise en oeuvre du Système de certification, et engage les participants à continuer d'intensifier la surveillance au moyen des missions d'inspection par les pairs effectuées dans le cadre du Processus de Kimberley et des rapports de fond présentés chaque année. L'Union européenne souhaite en particulier remercier l'Australie, la Guinée et le Guyana d'avoir accueilli des missions d'inspection en 2014, ainsi que les pays ayant sollicité l'organisation de missions d'inspection en 2015-2016, et fait observer au passage que la décision administrative relative à l'examen par les pairs demande à tous les participants au Processus de Kimberley d'accueillir une mission d'inspection tous les trois ans. Nous sommes fermement convaincus que l'utilisation systématique de ces outils de mise en oeuvre permettra au Processus de

mieux s'attaquer au commerce illicite des diamants de la guerre. Nous appelons tous les participants à redoubler d'efforts à cet égard.

L'Union européenne se félicite du travail fructueux réalisé cette année, notamment de ce qu'il ait été décidé, à la dernière réunion plénière du Processus de Kimberley, d'examiner les recommandations pertinentes formulées par le Groupe d'action financière dans son rapport sur les risques associés à la chaîne d'approvisionnement en diamants, et d'évaluer ces recommandations dans le cadre des efforts en cours.

L'Union européenne salue les efforts déployés par le Processus de Kimberley pour aider les autorités centrafricaines à faire face à la situation de violence, qui risquait de conduire à ce que des diamants bruts en provenance de zones de conflit soient introduits dans la chaîne d'approvisionnement en diamants, et qui a provoqué la suspension temporaire du commerce de diamants bruts en provenance de la République centrafricaine par le Système de certification du Processus de Kimberley. L'Union européenne se félicite des efforts déployés dans le cadre du Processus de Kimberley pour suivre l'évolution de la situation et fournir une assistance technique à la République centrafricaine et aux pays voisins dans le but de leur permettre d'être mieux en mesure de détecter les diamants de la guerre qui sont introduits dans le commerce légitime. En outre, l'Union européenne apprécie les efforts entrepris par les autorités centrafricaines pour mettre en oeuvre son plan de travail et sa feuille de route visant à remédier aux problèmes de non-respect des conditions minima du Système de certification du Processus de Kimberley. Nous nous félicitons de la décision prise à la réunion plénière d'envoyer le plus tôt possible une mission d'inspection en République centrafricaine afin de vérifier la situation et de voir quelles autres formes de soutien peuvent et devront être fournies.

À la faveur de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, l'action entreprise par le Processus de Kimberley auprès de la Côte d'Ivoire a illustré le rôle positif que peut jouer le Système de certification dans les situations où la production et le commerce de diamants peuvent avoir une incidence sur la paix et la sécurité. L'Union européenne accueille avec satisfaction la coopération positive qui s'est instaurée avec les autorités ivoiriennes pour satisfaire aux exigences du Système de certification du Processus de Kimberley, ce qui a conduit à lever, dans la résolution 2153 (2014), l'embargo imposé par l'ONU sur le commerce des

diamants bruts. L'Union européenne est fermement décidée à continuer d'appuyer les efforts de la Côte d'Ivoire dans sa stratégie de transition et sa feuille de route afin de lui permettre de reprendre le commerce de diamants bruts, et ainsi de faire en sorte que les recettes générées par les diamants ivoiriens contribuent au relèvement et au développement du pays.

Dans ce contexte, par l'intermédiaire de son Instrument de stabilité, l'Union européenne fournit une assistance technique en vue de promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal et de renforcer la chaîne de traçabilité du pays par l'entremise du programme Droits de propriété et développement du diamant artisanal, financé conjointement avec l'Agence des États-Unis pour le développement international. Le Centre mondial du diamant d'Anvers (Antwerp World Diamond Centre), avec le concours de la Belgique, a également mis en œuvre un programme de renforcement des capacités sur l'évaluation du diamant au sein du Ministère des mines de la Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne se félicite de la poursuite de la coopération entre le Libéria et le Processus de Kimberley au titre de la résolution 2079 (2012) du Conseil de sécurité, étant donné que la coopération régionale demeure essentielle pour garantir la stabilité dans la région. Dans ce contexte, l'Union européenne salue également les initiatives des participants de la région du fleuve Mano visant à resserrer leur coopération en ce qui concerne l'application du Système de certification du Processus de Kimberley et l'harmonisation de leurs politiques, conformément à la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, ainsi que les efforts déployés par le Processus de Kimberley pour appuyer ces initiatives grâce à la mise en place d'une équipe d'appui technique qui fait régulièrement rapport au Groupe de travail du Processus de Kimberley chargé du suivi. L'Union européenne regrette que la République du Libéria, la République de Sierra Leone et la République de Guinée n'aient pas pu envoyer des représentants à la plénière en raison de la crise actuelle du virus Ebola. L'Union se félicite des efforts en cours au sein du Processus de Kimberley visant à apporter un soutien et une assistance technique à ces pays et à toutes les collectivités minières touchées par le virus Ebola en répondant à leurs besoins.

En 2014, la communauté internationale a démontré sa détermination à agir collectivement et de manière constructive par l'intermédiaire du Processus de Kimberley, qui est un instrument très utile pour

éviter que les diamants n'alimentent les conflits et, en fin de compte, pour contribuer au développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite du cadre de mise en œuvre de la Déclaration de Washington sur l'intégration du développement de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle à l'application du Processus de Kimberley, et se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'Angola, qui assurera prochainement la présidence du Processus de Kimberley et du Groupe de travail sur l'exploitation artisanale des gisements alluviaux de diamants.

S'agissant de l'avenir, l'Union européenne se félicite de la décision prise lors de la douzième réunion du Processus de Kimberley, tenue à Guangzhou, de poursuivre le dialogue sur le processus de prise de décisions et sur la définition de ce qui constitue des diamants de la guerre. L'Union européenne note avec satisfaction que ces dernières années, le Système de certification du Processus de Kimberley a réussi à aider les gouvernements à faire face à de nouvelles situations de conflit et de violence. Nous appuyons fermement les efforts déployés par le Processus pour évoluer et s'adapter afin de relever les défis futurs liés à la chaîne d'approvisionnement en diamants dans le monde et de donner aux consommateurs l'assurance que les diamants ne sont pas entachés par la violence.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que la structure tripartite du Processus est l'une de ses caractéristiques uniques. L'industrie du diamant et la société civile sont des éléments essentiels du Processus de Kimberley, qui ont grandement contribué à sa création et à son application. À cet égard, l'Union européenne appelle tous les participants et observateurs à prendre en compte les diverses opinions dans le cadre de ce Processus, et à poursuivre leur coopération pour renforcer davantage la crédibilité de ce régime. En particulier, nous comptons sur une relation de travail étroite avec tous nos partenaires au sein de la société civile pour nous assurer que le processus demeure un outil efficace de consolidation de la paix et de prévention des conflits, pour veiller à l'efficacité du Processus de Kimberley au sein des collectivités d'extraction du diamant partout dans le monde et pour continuer à nous mettre au défi de faire plus et mieux. Nous continuerons de nous appuyer sur cette relation afin de nous assurer que le Processus demeure un outil efficace à l'avenir. Enfin et surtout, l'Union européenne encourage les participants au Processus de Kimberley

et les observateurs à respecter les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer notre gratitude à la République populaire de Chine pour sa présidence du Processus au cours de l'année écoulée. C'est maintenant le moment de souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Président, l'Angola, et de saluer sa vision pour 2015 visant à renforcer davantage le Processus de Kimberley en veillant à ce que le commerce des diamants bruts bénéficie à tout le monde. Nous saluons et appuyons les engagements pris par l'Angola dans le cadre de sa présidence, y compris l'engagement à renforcer le dialogue avec la société civile et à promouvoir le respect des droits de l'homme. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'Angola afin d'imprimer un nouvel élan et un nouveau dynamisme au Système de certification du Processus de Kimberley.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer notre gratitude à la République populaire de Chine pour sa présidence et la compétence avec laquelle elle a dirigé le Processus de Kimberley en 2014, notamment pour sa contribution importante à endiguer le commerce des diamants de la guerre.

Cette année a été marquée par de nombreuses réalisations, notamment le renforcement de l'application du mécanisme d'évaluation par les pairs, le renforcement de la transparence et de l'exactitude des statistiques et une participation accrue des gouvernements, de l'industrie du diamant et de la société civile au Système de certification du Processus de Kimberley. Je voudrais également, au nom d'Israël, souhaiter la bienvenue au nouveau Président, à savoir l'Angola. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'Angola au cours de l'année à venir.

Les diamants sont formés dans un contexte particulier où des composés chimiques et des minéraux se cristallisent et sont chauffés pendant de nombreuses années. Les diamants de la guerre sont également produits dans un contexte spécifique – celui de la pauvreté, de l'oppression et de la violence. Pendant des décennies, les diamants de la guerre ont été utilisés comme un outil de guerre et une source de financement pour les seigneurs de la guerre. Il y a seulement 14 ans, des diamants obtenus dans de terribles conditions humaines ont été utilisés pour financer des guerres civiles. De l'Angola au Libéria en passant par la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, les diamants du sang ont

été utilisés pour porter atteinte à des gouvernements légitimes et ont conduit à l'asservissement et à la mort de millions d'innocents, hommes, femmes et enfants.

S'il est vrai que les diamants sont un luxe pour des millions de personnes dans le monde, nous – la communauté internationale – ne pouvons pas nous permettre le luxe de fermer les yeux face à des violations flagrantes des droits de l'homme. Il y a 11 ans, des gouvernements, l'industrie du diamant et des membres de la société civile ont joint leurs efforts pour faire face à cette crise. Le Processus de Kimberley est né de la reconnaissance du fait qu'il faut assurer une supervision responsable des activités d'exploitation minière, de raffinage et de commercialisation des diamants. Le but était de créer un processus aussi transparent que les diamants qui sont certifiés, afin de donner aux acheteurs l'assurance que les diamants qu'ils achètent n'ont rien à voir avec la violence ou des violations des droits de l'homme. Grâce à un engagement mondial accompagné d'une action mondiale, 99 % des diamants vendus aujourd'hui sont certifiés comme n'étant pas des diamants de la guerre. Ce succès remarquable prouve que les pays peuvent faire des profits en faisant du bien. Cela donne à réfléchir – si nous avons pu obtenir ce succès dans le secteur minier, cela signifie que nous pouvons obtenir des succès similaires dans les secteurs du pétrole, de l'énergie, du café et d'autres ressources naturelles.

Israël, premier exportateur de diamants et troisième centre de commerce du diamant dans le monde, a été l'un des premiers pays à sensibiliser l'opinion aux diamants de la guerre, l'un des premiers pays à jouer un rôle dans la création du Processus de Kimberley et le premier pays à émettre un certificat après l'entrée en vigueur du Processus de Kimberley, en 2003. Aujourd'hui, nous demeurons tout autant engagés à veiller à ce que chaque diamant soit certifié comme n'étant pas un diamant de la guerre tout au long de son cycle de vie – de la mine à la vitrine.

Israël tient à féliciter chaleureusement la Côte d'Ivoire d'avoir satisfait aux conditions énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité et d'avoir réalisé des progrès en vue d'une reprise rapide du commerce international de ses diamants bruts. Nous continuerons à suivre de près les progrès accomplis par la Côte d'Ivoire alors qu'elle met en œuvre son plan d'action et crée les conditions nécessaires à l'exportation d'une quantité importante de ses diamants bruts.

Israël voudrait également saluer les progrès réalisés par la République centrafricaine pour résoudre les problèmes liés aux violations des exigences du Système de certification du Processus de Kimberley. Nous encourageons vivement la République centrafricaine à coopérer avec l'Union africaine et les organes compétents de l'ONU dans le cadre de ses efforts visant à renforcer son système de contrôle interne.

Israël réaffirme aussi l'importance de la nature tripartite du Processus de Kimberley. La société civile doit être pleinement associée au Processus de Kimberley, tout particulièrement dans le cadre de la surveillance de sa mise en œuvre sur le terrain. Le Processus de Kimberley doit également renforcer sa collaboration avec les associations de l'industrie du diamant, les organisations internationales et les organes chargés de l'application des lois. Toutes ces parties prenantes ont à bénéficier des échanges d'informations. Des millions de personnes, depuis les petits exploitants miniers jusqu'aux tailleurs et aux polisseurs, en passant par les manutentionnaires de matériel lourd, dépendent pour vivre du négoce du diamant. L'extraction légale de diamants, si elle est gérée et négociée de façon responsable, peut permettre d'accélérer le développement et d'améliorer le niveau de vie de millions de personnes. Il est donc de notre devoir à tous, de notre devoir vis-à-vis des mineurs qui dépendent des diamants pour leur subsistance, vis-à-vis des pays riches en ressources naturelles, de démontrer que la pauvreté peut faire place à la prospérité. Et il est de notre devoir vis-à-vis des générations futures de veiller à ce que la coopération l'emporte sur le conflit.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République populaire de Chine du succès de sa présidence du Processus de Kimberley en 2014, et remercier également la délégation chinoise d'avoir élaboré le projet de résolution d'aujourd'hui sur le rôle des diamants dans les conflits (A/69/L.39), que nous appuyons et que nous avons parrainé. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter plein succès à la République d'Angola qui assume la présidence du Processus en 2015.

La Fédération de Russie participe activement au Processus de Kimberley depuis 2000. Nous apprécions les activités menées dans ce cadre et nous prenons acte de son dynamisme et de son prestige croissant sur le plan international en tant qu'instrument efficace de lutte collective contre l'introduction sur le marché mondial de diamants de la guerre. Nous sommes également

favorables au renforcement des systèmes de contrôle nationaux du commerce des diamants et des diamants bruts et soutenons une plus grande participation d'autres pays au Processus. Nous nous félicitons du travail réalisé dans le cadre du Processus de Kimberley pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous pensons que la mise en œuvre efficace de ce mandat nécessite un nouveau renforcement du cadre juridique du Processus de Kimberley. Nous saluons également les mesures diligentes adoptées au titre du Processus aux fins de la révision du Système de certification des diamants bruts et de l'élaboration d'un cadre réglementaire conforme aux exigences de développement, qui comprend l'adoption de nouvelles décisions administratives par les comités du Processus et la mise au point de solutions pertinentes en fonction de la situation actuelle de l'extraction minière de diamants.

Nous sommes favorables au renforcement des contrôles internes du négoce de diamants bruts et des centres de taille et de négoce, ainsi que de la transparence en matière de statistiques, auxquelles doivent avoir accès tous les organismes internationaux intéressés. Nous soulignons qu'il est inacceptable de politiser le Processus, d'en modifier fondamentalement les structures ou les principes de fonctionnement, et notamment de l'impliquer dans des questions de défense des droits de l'homme qui ne relèvent pas de son mandat. Il n'est pas non plus acceptable de déformer ou d'interpréter les principes et dispositions fondamentaux du Processus, et par exemple de s'écarter du principe de la prise des décisions par consensus. Nous pensons également qu'il est contreproductif d'inscrire les questions liées aux compétences du Processus au programme d'autres instances internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, etc. Nous sommes profondément convaincus qu'il est possible de continuer d'œuvrer de façon constructive au règlement du problème des diamants de la guerre dans le cadre du Processus de Kimberley, en mettant l'accent sur la pleine mise en valeur de son potentiel.

Nous nous félicitons également de la coopération établie entre les organismes de l'ONU et le Processus dans la mise en œuvre du Système de certification des diamants bruts et la lutte contre le commerce illégal des diamants provenant des zones de conflit. Pour ce qui la concerne, la Fédération de Russie se conforme scrupuleusement et pleinement aux exigences du Processus et de son Système de certification de diamants

bruts, comme en témoigne le rapport de la mission d'examen effectuée dans notre pays par le Processus en 2013.

M. Nkoloji (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cette séance d'information annuelle et permis à ma délégation de contribuer au débat sur ce sujet. Nous nous félicitons du rapport du Président du Processus de Kimberley pour 2014 (A/69/622, annexe), et nous tenons à exprimer notre satisfaction face à l'excellente manière dont la Chine s'est acquittée de sa présidence. Nous sommes très reconnaissants à la Chine de l'hospitalité qui nous a été accordée pendant les séances intersessions comme pendant les séances plénières, ainsi que du rôle de chef de file qu'elle a joué durant le processus.

En tant que membre fondateur du Processus de Kimberley, dépendant confirmé de ces pierres brillantes que l'on appelle diamants, le Botswana attache beaucoup de valeur à l'exploitation, à la vente et au commerce légitimes des diamants bruts. Bénédiction pour notre pays et produit naturel précieux, les diamants ont contribué en grande partie à transformer la vie de nos populations, en leur donnant de quoi manger, et de quoi envoyer leurs enfants à l'école, en permettant à chacun de bénéficier de la gratuité des soins et en permettant la construction d'infrastructures. Et c'est pourquoi nous sommes déterminés à protéger et à promouvoir l'intégrité de l'industrie du diamant et à en préserver les richesses pour la postérité. Pénétrés de nos intérêts nationaux à long terme et de notre vision stratégique globale de l'exploitation de notre capital naturel, nous sommes déterminés à faire bon usage des diamants tout en utilisant notre industrie pour investir dans notre population. À cette fin, nous continuerons de travailler avec la communauté internationale et avec les parties prenantes – tout en mettant au premier plan le bien-être de nos populations – pour endiguer la circulation illicite des diamants bruts. Pour dire les choses simplement, nous continuerons de faire bon usage des diamants, car les diamants sont au service du développement. Nous reconnaissons néanmoins que, dans de nombreuses régions du monde, ce que l'on appelle les diamants de la guerre ont été utilisés pour alimenter les conflits, saper l'état de droit et perturber la gouvernance. Nous sommes prêts à partager les enseignements tirés de notre expérience et nos pratiques optimales avec les producteurs et les fabricants qui sont disposés à le faire.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui et notre confiance à l'égard du Processus de Kimberley et

de son Système de certification, que nous considérons comme un cadre important réunissant gouvernements, industrie et société civile aux fins de promouvoir l'intégrité de l'industrie, tout en cherchant les moyens d'éviter les conflits. Au fil des ans, nous avons noué d'excellentes relations fondées sur le respect mutuel et la coopération avec les acteurs clés du Processus, en particulier au sein de la société civile et de l'industrie. Nous sommes déterminés à maintenir ce partenariat stratégique et à œuvrer de concert pour le bien de l'humanité. Nous sommes très fiers du mécanisme du Processus de Kimberley et nous pensons qu'il a contribué pour une bonne part à la définition des mesures adoptées par le Conseil de sécurité pour lutter contre le commerce illicite des diamants bruts.

Nous nous félicitons du rapport de 2014 qui, à notre avis, illustre clairement les progrès réalisés jusqu'à présent, tout en soulignant l'urgence d'une réforme et d'un renforcement du Processus de Kimberley. Nous pensons que c'est seulement ainsi que le Processus pourra relever efficacement les défis existants et nouveaux.

Pour l'avenir, nous souhaitons accueillir d'éventuels participants qui souhaitent entrer dans la famille du Processus de Kimberley, et ouvrir le dialogue avec eux. Grâce à la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, adoptée le 29 avril, nous sommes ravis de souhaiter de nouveau la bienvenue à la Côte d'Ivoire. Nous attendons avec intérêt de voir ce grand pays reprendre la vente et le négoce de diamants conformément au Système de certification. Nous avons observé avec encouragement la résilience du peuple ivoirien pendant la période de sanctions et sommes heureux de voir qu'il a remonté la pente. Dans ce but, nous attendons avec hâte de voir le pays appliquer sa stratégie consécutive à la levée des sanctions.

En revanche, nous restons profondément préoccupés par le conflit qui perdure en République centrafricaine. Nous nous inquiétons de ce que ce conflit prolongé, ainsi que l'instabilité et l'insécurité que font régner les milices, ont déjà eu des répercussions néfastes sur la vie socioéconomique des citoyens du pays. Nous avons conscience que des milliers de femmes et d'enfants sont toujours déplacés dans les zones touchées, tandis que l'accès aux écoles et aux soins de santé demeure difficile. Nous savons que les autorités de la République centrafricaine ont la ferme intention de faire en sorte que ce conflit prenne fin, pour que la population puisse reprendre une vie normale, ce qui inclut la vente de

diamants. Nous apprécions l'honnêteté et la sincérité avec laquelle le Gouvernement dialogue avec l'ensemble du Processus de Kimberley, et nous souhaitons de tous nos vœux qu'elle réussisse à renforcer ses mécanismes de contrôle interne. Pour notre part, nous ferons tout ce que nous pouvons, au sein du Processus, pour contribuer à restaurer la normalité en République centrafricaine.

Enfin, nous félicitons l'Angola, qui assumera la présidence en 2015, et nous attendons avec impatience de travailler avec lui pour faire avancer le Processus de Kimberley.

M^{me} Hamilton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Chine d'avoir présidé le Processus de Kimberley en 2014 et félicitons l'Angola de son accession à la présidence dès le 1^{er} janvier 2015. La présidence angolaise s'est fixé un programme ambitieux pour 2015 – notamment, comme elle l'a dit, d'être le fer de lance de la transformation de l'extraction industrielle et artisanale des diamants, ainsi que de leur commercialisation, en une entreprise de paix, de prospérité et de respect des droits de l'homme, des communautés et des peuples, dans l'intérêt des nations.

Les États-Unis appuient fermement les travaux du Processus de Kimberley. Nous pensons qu'il joue un rôle important et nécessaire pour veiller à ce que les diamants ne contribuent pas au conflit. Les États-Unis attendent avec intérêt de coopérer avec l'Angola et les autres participants au Processus de Kimberley, ainsi que ses observateurs, pour promouvoir une coopération accrue au sein de l'organisation, notamment avec la société civile et l'industrie, représentée par le Conseil mondial du diamant, et avec l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organisations internationales. Nous nous félicitons également d'élargir la définition des diamants de la guerre pour en régler les problèmes éventuels et faire en sorte que les consommateurs puissent avoir confiance dans l'offre mondiale de diamants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 31 de l'ordre du jour.

Un certain nombre de représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Chaque année, nous sommes forcés d'écouter les sermons de l'observateur palestinien. Chaque année, je sais que ces sermons ont deux caractéristiques immuables : ils sont longs et ils sont erronés. De ces accusations fatiguées, ressort un message retentissant : les dirigeants palestiniens ne sont jamais dans leur tort. Les dirigeants palestiniens sont étrangers à l'autocritique, à la prise de responsabilité et à la responsabilisation – une culture palestinienne de l'impunité. En écoutant l'observateur palestinien, on pourrait croire que les dirigeants palestiniens n'ont aucune responsabilité pour ce qui est du bien-être de leur population ou du renforcement de leur économie.

Pendant que les Palestiniens sont occupés à condamner, à critiquer et à dénigrer Israël à l'ONU, Israël s'occupe d'appuyer l'économie et de développer les infrastructures palestiniennes. Israël, l'Autorité palestinienne et l'ONU ont adopté un mécanisme tripartite pour la reconstruction de Gaza. Il est regrettable qu'hier, l'observateur palestinien n'ait pas été en mesure de partager certaines de ses vues sur cet important mécanisme. Israël honore ses engagements en ce qui concerne le mécanisme, mais l'Autorité palestinienne traîne les pieds, comme le reflète la déclaration prononcée hier par le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry.

La vérité est que la reconstruction de Gaza n'est pas une priorité pour le Président Abbas ou l'Autorité palestinienne. Je citerai l'exemple suivant. À la lumière de tout ce qu'a dit Abbas à propos de son attachement à Gaza, il n'a même pas mis les pieds dans la bande de Gaza – et surtout pas ces trois derniers mois, après les opérations et les combats récents dans la bande de Gaza. Il se laisse consumer par son désir de trouver de nouveaux moyens de critiquer Israël, notamment en venant à l'ONU.

En dépit des obstacles érigés par l'Autorité palestinienne, des milliers de tonnes de ciment et de matériaux de construction ont été mises à disposition par Israël dans le cadre de projets de construction. En outre, Israël veille à ce que des vivres et divers articles continuent d'être acheminés sans interruption vers la bande de Gaza.

Les Palestiniens monopolisent le temps de cet organe pour se plaindre de leurs déboires financiers. Un examen plus attentif des priorités budgétaires de l'Autorité palestinienne prouverait qu'il s'agit là d'une autre tentative de se détourner de ses responsabilités.

Chaque année, 4 % du budget de l'Autorité palestinienne sont utilisés pour payer les salaires de terroristes détenus dans des prisons israéliennes. Cela représente une somme de 130 millions de dollars. Le message de l'Autorité palestinienne à sa population ne pourrait être plus clair : plus vous tuez, plus nous payons. Celle-ci est bien plus intéressée par le financement des terroristes que par tout investissement dans les services sociaux. Au lieu de financer le terrorisme et les terroristes, peut-être l'Autorité palestinienne devrait-elle concentrer son attention sur le remboursement des 430 millions de dollars qu'elle doit à la compagnie d'électricité israélienne. En dépit de cette dette croissante, Israël poursuit la construction de quatre centrales auxiliaires pour élargir l'étendue et améliorer la qualité de l'approvisionnement en électricité des Palestiniens.

Ces dernières années, d'innombrables scandales impliquant de hauts responsables corrompus de l'Autorité palestinienne et du Fatah ont été mis au jour. Par exemple, l'année dernière, un rapport de la Cour des comptes européenne a révélé que deux milliards d'euros d'aide européenne avaient été perdus du fait de la corruption ou de dépenses abusives. Va-t-on demander des comptes à l'Autorité palestinienne pour ces abus flagrants? Va-t-on demander ici à l'observateur palestinien de répondre de tels abus? Selon un sondage palestinien, 78 % des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza estiment que l'Autorité palestinienne est corrompue. Selon le même sondage, 64 % des Palestiniens estiment que le Hamas est corrompu.

L'Autorité palestinienne parvient à se détourner de ses responsabilités parce que la communauté internationale accorde l'impunité aux dirigeants palestiniens. Il est temps que l'Autorité palestinienne assume ses responsabilités. Elle doit arrêter de critiquer Israël et commencer à rendre des comptes.

Israël est profondément attaché à une solution de deux États pour deux peuples, qui doit être l'aboutissement de négociations directes entre les parties israélienne et palestinienne. C'est la seule manière de parvenir à une solution durable et viable à notre conflit.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons demandé la parole pour exercer notre droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant de l'Ukraine, qui contenait certains jugements de nature politique, en particulier en ce qui concerne les convois d'aide humanitaire que la Russie a envoyés dans le Donbass au sujet desquels le terme « illégal » a été employé. Nous tenons à rappeler que,

depuis le début, la Russie s'est déclarée disposée à dialoguer et à coopérer avec la partie ukrainienne en ce qui concerne l'octroi d'une aide humanitaire à la population sinistrée.

La partie russe a toujours informé les autorités ukrainiennes de la destination de ces convois et invité les douaniers ukrainiens à les inspecter. Comme l'a noté l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le personnel ukrainien est présent aux points de contrôle. De fait, les deux derniers convois ont été inspectés par des agents des douanes et des frontières ukrainiens, qui n'y ont rien trouvé d'illégal et ont confirmé qu'ils ne contenaient que des fournitures humanitaires.

Nous espérons qu'à l'avenir, la partie ukrainienne et le Comité international de la Croix-Rouge seront mieux disposés à aider la Russie à acheminer l'aide humanitaire dans le Donbass.

M^{me} Alsaleh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner la parole pour la deuxième fois aujourd'hui afin que je puisse exercer mon droit de réponse à la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la Turquie.

Le représentant de la Turquie a considéré que la déclaration de la Syrie n'était qu'un tissu d'allégations infondées. Avant de répondre, je voudrais revenir sur ce que la Syrie a dit au sujet de la Turquie. Tout d'abord, nous rappelons que, pendant des mois, le Gouvernement turc a refusé que l'aide humanitaire passe par le poste-frontière de Nousseibin pour être acheminée en Syrie. Je ne sais pas pourquoi le représentant de la Turquie pense qu'il s'agit là d'une allégation infondée, étant donné que c'était l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité et à l'acheminement de l'aide humanitaire par la frontière.

La seconde référence à la Turquie concernait l'entraînement de terroristes dans des camps spéciaux mis en place sur le territoire turc. C'est vrai et tout le monde le sait, représentants et responsables de l'ONU y compris. Même des responsables des services de renseignement des États-Unis ont reconnu que des terroristes sont formés dans des camps militaires situés sur le territoire turc.

Dans ce contexte, je tiens à dire que mon pays est d'accord avec le représentant turc sur un point, à savoir que l'action de la Turquie vis-à-vis du peuple syrien est claire. En fait, elle est limpide, manifeste et indiscutable. Par exemple, il y a à l'heure actuelle 14 000 combattants

terroristes en Syrie, originaires du Caucase, de la Tchétchénie et d'autres pays, qui n'ont pu entrer en Syrie que de deux façons : soit par la frontière septentrionale entre la Turquie et la Syrie, soit en tombant du ciel avec l'aide de la National Aeronautics and Space Administration, car peut-être viennent-ils de Mars.

Selon des centaines d'informations et de rapports internationaux, occidentaux et turcs y compris, les pratiques illégitimes du Parti de la justice et du développement turc au pouvoir ont laissé les frontières grandes ouvertes pour appuyer le terrorisme mondial et faciliter l'entrée des terroristes dans mon pays, la Syrie. Ce fait est aujourd'hui bien connu voire reconnu, y compris des responsables du régime turc eux-mêmes.

À cet égard, je voudrais mentionner un rapport récemment publié par Global Research, un centre de recherche canadien. Selon ce dernier, le régime turc protège les filières d'approvisionnement de Daech et l'afflux de ses combattants. Toujours selon le rapport, l'organisation terroriste Daech s'approvisionne grâce

aux ventes de pétrole volé et aux rançons versées en échange de la libération d'otages, mais aussi grâce à des convois qui traversent tous les jours la frontière turque.

Depuis plus de trois ans, la Turquie permet que des fournitures, des combattants et des armes lourdes de passent quotidiennement sa frontière pour approvisionner Daech en Syrie. Durant le seul mois de juin, les douaniers turcs ont permis l'entrée de 47 tonnes d'armes destinées aux terroristes dans le nord de la Syrie. Un rapport turc confirme même que plusieurs combattants de Daech, y compris de hauts responsables, ont été arrêtés et détenus dans des prisons turques.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Je voudrais exhorter le représentant de la Turquie à œuvrer dans l'intérêt du peuple turc amical, qui s'oppose à la politique d'agression poursuivie par son gouvernement dans la région, et engager vivement le Gouvernement à promouvoir la paix et la sécurité dans la région, au lieu de répandre l'anarchie et le terrorisme.

La séance est levée à 13 h 5.